

Centre de la Mémoire urbaine d'Agglomération
Archives de Dunkerque

UNE AUTRE MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

Fortunes et infortunes dunkerquoises à Saint-Domingue au XVIII^e siècle

 Dunkerque

 Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE





Centre de la Mémoire urbaine d'Agglomération
Archives de Dunkerque

UNE AUTRE MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

Fortunes et infortunes dunkerquoises
à Saint-Domingue au XVIII^e siècle

Mai 2016







Avant-propos

C'est à l'occasion de la dixième célébration nationale de la mémoire de l'esclavage que la Communauté urbaine de Dunkerque a choisi de publier cet ouvrage qui révèle le passé « esclavagiste » d'un négociant Dunkerquois du XVIII^e siècle. Il est en effet important que le souvenir des épisodes douloureux de la longue aventure de notre pays soit assumé, et non pas écarté ou travesti.

Les ports atlantiques, on le sait, ont tiré profit de la traite négrière et construit les fortunes coloniales par son intermédiaire. Et si ce que l'on découvre dans les pages de cette histoire paraît inconcevable au regard des principes qui fondent notre société démocratique, il faut admettre que notre histoire est bien celle-là.

Mais l'Histoire n'est pas un procès. L'Histoire, et en particulier la plus dure, est ce qui doit nourrir notre réflexion pour construire toujours mieux la société du présent et celle de l'avenir. Ainsi, s'il est difficile de reconnaître que Dunkerque, comme Nantes, La Rochelle ou Bordeaux, a fait de l'esclavage un maillon de son développement avant la Révolution, il est fondamental de se souvenir que cela fut possible tant qu'on affirma des différences entre les hommes.

Quelle leçon retiendrons-nous de cette histoire pour le temps présent, alors que s'expriment des sensibilités exacerbées entre groupes et personnes, alors que trop souvent le rejet de la différence et l'ingratitude laissent entendre que faute d'intérêt immédiat ou de communauté de destin, aucun échange et aucune intelligence complice ne sont tolérés ?

Alors que nous voulions croire que certains propos et certaines postures étaient relégués dans la mémoire de temps archaïques, notre actualité rappelle que l'harmonie des rapports humains n'est pas un fait acquis, mais un travail à poursuivre perpétuellement au service des idéaux de notre République.

C'est en tout cas le sens de la célébration annuelle du 10 mai dans notre société soucieuse d'apporter à chacun, sans distinction d'origine, de culture ou de fortune une absolue légitimité d'être et de penser. L'histoire de Dunkerque ne peut manquer d'y contribuer.

Patrice VERGRIÈTE

Maire de Dunkerque
Président de la Communauté urbaine
de Dunkerque





Quelques instants d'histoire de l'Humanité...

Les pages que vous allez découvrir résonnent de façon violente, comme toutes les histoires dans lesquelles les hommes se méprisent et s'affrontent au profit de leur intérêt particulier et sans considération sur ce qui pourrait les unir.

L'histoire de l'humanité est parsemée de ces épisodes noirs, et ses plus grandes pages s'écrivent quand, renversant l'ordre des choses, elle fait succéder l'intelligence et la démocratie à l'obscurantisme, au profit du plus grand nombre.

C'est précisément l'un de ces renversements que les archives de Dunkerque permettent de suivre dans la correspondance d'un homme du XVIII^e siècle que le Centre de la Mémoire a pu acquérir en 2015 en vue de sa conservation et de sa mise à disposition de ceux qui voudront l'étudier.

Cette correspondance est celle d'un Dunkerquois, né dans une famille de négociants et qui choisit en 1763 de s'installer dans la très lucrative colonie de Saint-Domingue. Alors qu'il s'y était rendu pour gérer la succession d'un oncle défunt, il choisit de construire sa fortune sur les exceptionnels rendements économiques de l'île. Investir dans les plantations tout en disposant du réseau commercial familial en Europe garantissait des profits de grande envergure avec des produits « exotiques » tels que le coton, le café et le sucre... et à l'aide d'une main d'œuvre en esclavage qui ne pouvait revendiquer ni droit, ni salaire et qu'il n'était nécessaire que de nourrir.

Telle était l'organisation économique de l'époque qui assurait la richesse des nations coloniales et refusait de poser la question des droits de l'homme.

Nous découvrons donc au fil des lettres de Dominique Lemaire à ses destinataires de confiance (sa sœur Marie Joséphine Lemaire, veuve Fockedey et son neveu, Jean Jacques Fockedey) de nombreuses informations commerciales et gestionnaires au nombre desquelles figurent les « achats de nègres » et leur reproduction parmi les jeux financiers de rentes et les envois de cargaisons. Il ne s'agit, sous la plume de ce colon négociant comme les autres, que d'éléments banals de vie quotidienne.

Mais dans cette « petite » Histoire, la grande vint s'immiscer : le choix de vie de Dominique Lemaire fut entravé à la fin du siècle par la lutte pour l'émancipation qui enflammait plus de 400 000 esclaves noirs et mulâtres à Saint-Domingue. La Révolution qui renversait l'ordre social en France stimulait aussi l'appel de liberté de ses populations captives et sans avenir. La progression inexorable des idées de liberté et de démocratie, l'unité de destin et la supériorité numérique déterminèrent en 1791 les premières révoltes d'esclaves.

Bien loin de France et minoritaires, les colons voyaient s'effondrer leur emprise sur les hommes et sur les îles. Non seulement l'esprit de la Révolution dictait l'abolition de l'esclavage, mais encore la distance entravait les interventions militaires...





Sur toutes ces matières, les propos de Dominique Lemaire apportent témoignage : intelligent et précis, il consigne l'évolution de la situation mais dresse aussi le portrait d'un négociant voué à sa fortune et intraitable face à toute hypothèse d'évolution de l'ordre social.

Il fustige les « Philosophes français, amis des noirs et ennemis de blancs », déplore l'entrée des idées d'émancipation dans le débat politique national, comme l'abandon de l'île par la France, et bien sûr se met à détester tous les anciens esclaves devenus insoumis et « conducteurs de révolte... ». Tout signifiait en effet que Saint-Domingue serait prochainement Haïti, République indépendante et souveraine d'un peuple libéré et dans l'ordre social de laquelle le colon n'aurait plus droit de cité.

Dominique Lemaire ne se désavoue donc jamais au fil des années de révolte et de révolution. Il garde espoir aussi longtemps que possible et n'abandonne finalement son domaine que pour sauver sa vie, refusant même l'idée de rejoindre Dunkerque où sa famille avait préparé son retour.

À deux siècles de distance, ces lettres documentent la fin d'un monde, celui des plantations esclavagistes, et l'aube d'un autre par conquête de la Liberté. Elles ont pour cela une place de haut rang au sein des archives de notre Nation. Mais au-delà de cette valeur emblématique, elles restituent la violence extrême de cette conquête et ses haines, en correspondance étroite avec la longue infamie qui les a déterminées. C'est pour cette raison surtout qu'elles sont un objet précieux et important de notre Histoire.

Acquises aux enchères publiques en 2015, ces archives ont vocation à enrichir les sources internationales de l'histoire de l'esclavage. Nos confrères haïtiens partagent sans réserve cette préoccupation. L'appel que lance à la page suivante Jean-Wilfrid Bertrand, Directeur général des Archives Nationales d'Haïti en rappelle l'importance.

Qu'il soit assuré de toute notre complicité confraternelle.

William MAUFROY

Conservateur en chef du patrimoine

Directeur du Centre de la Mémoire urbaine d'agglomération

Archives de Dunkerque





République d'Haïti

Archives Nationales d'Haïti

LES ARCHIVES NATIONALES D'HAÏTI ET LA REVOLUTION HAÏTIENNE : AMNESIE INVOLONTAIRE

Comme c'est le cas de beaucoup d'autres pays anciennement colonisés, Haïti s'est retrouvé priver de ces incontournables documents qui témoignent de ces moments mémorables qui ont marqué les débuts de la formation de la Nation. Un groupe d'hommes et femmes de tribus différents, emmenés de force sur le sol de St Dominique et mêlés à des autochtones eux aussi exploités par d'autres colons venus d'ailleurs, ont réussi l'exploit de bousculer tout un système économique basé sur l'esclavage. Il se trouve qu'aux Archives Nationales n'existent que trois registres paroissiaux datant des années 1792 et 1793. Toutes les archives de l'époque coloniale de 1492 à 1803, ou du moins ce qui en reste, sont gardées en Espagne, en France et dans d'autres métropoles européennes ayant leur cordon ombilical lié à l'esclavage.

Ces bourgeois de la Nation Haïtienne se sont enrichis après 1804 comme pour parachever l'épopée en donnant naissance à des fonds d'archives très riches aujourd'hui menacés de destruction. Plus de 60 ans d'archives non inventoriées ne sont pas encore versées aux Archives Nationales faute d'espace pour les recevoir. La construction d'un bâtiment aux normes reste la priorité actuelle des ANH.

Nous aimerions poursuivre l'initiative de récupération des archives coloniales sous formes microfilmée et ou numérisée entamée depuis 1988 ; un des moyens de «Restitution » de la mémoire à ce peuple haïtien qui à tant souffert.

Restitution, oui mais on a absolument besoin d'un lieu sécurisé pour préserver les fonds retrouvés et surtout pour en faciliter l'accès sans avoir à faire le long voyage vers les anciennes Métropoles.

Cette exposition sur l'histoire de la révolution haïtienne et son esclavage est l'occasion pour nous autres aux Archives Nationales d'attirer l'attention des plus Hautes Autorités Haïtiennes et les Pays Partenaires de notre Pays, particulièrement

Angle rues Borgella et Geffrard • B.P. 1299, Port-au-Prince, Haïti • Tél: (509) 3863-9649 / 3458-5528 • E-mail : archivesnationalesht@gmail.com





France, sur ce danger imminent de « perte de mémoire » pour la population haïtienne si fière de ses origines et de son identité.

Nous lançons un SOS à la Direction des Archives de France, à l'Association des Archivistes Français et aux Archivistes sans Frontières en leur demandant de continuer à nous appuyer dans notre lutte permanente engagée depuis 1983 pour éviter à Haïti et à son peuple de connaître les affres de l'Amnésie.



Jean-Wilfrid BERTRAND
Directeur Général





UNE AUTRE MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

Fortunes et infortunes dunkerquoises
à Saint-Domingue au XVIII^e siècle

Sommaire

• Des colonies à la traite négrière, p. 10

L'invention de la colonie
Apparition de l'esclavage
Deux siècles de traite
Le Code Noir
La colonie de Saint-Domingue

• Dunkerque et le commerce colonial, p. 15

Des circonstances déterminantes
Les entraves à l'organisation du commerce colonial à Dunkerque
Dunkerque : port négrier malgré tout
Des investissements à hauts risques,

• La traite, composante cachée d'une économie globale, p. 20

Une activité conjoncturelle et intermittente
Une réalité pas toujours visible...
... dans un maillage d'échanges
Une période fondatrice pour l'avenir du port ?

• Les Dunkerquois dans l'économie atlantique, p. 25

Richesse des Antilles françaises
Des liens commerciaux...
... qui passent par l'Afrique
Moriens et mauriennes : des domestiques valorisants
Les Dunkerquois à Saint-Domingue
Le réseau transatlantique de la famille Taverne
 Louis Taverne, homme d'affaires très introduit
 Taverne de Boisforêt, agent de l'État à Saint-Domingue





• **Dominique Lemaire, colon dunkerquois à Saint-Domingue, p. 35**

Le destin américain d'un négociant dunkerquois
Jean-Jacques Fockedey
De la prospérité à l'infortune
L'intuition des troubles
Le témoin intransigeant et déconcerté de la révolution haïtienne

• **De Saint-Domingue à la République d'Haïti, p. 41**

L'équilibre précaire de la colonie
Les prémices de l'insurrection
La révolte de 1791

• **Toussaint Louverture et la révolution haïtienne, p. 44**

De l'insoumission à la citoyenneté
De la liberté à l'indépendance
La mort de Toussaint Louverture

• **Dominique Lemaire témoin de la première « Révolution Noire », p. 48**

Transcription des lettres de Dominique Lemaire
Épilogue : Dominique Lemaire, prisonnier de guerre des Anglais





Des colonies à la traite négrière par Justine Degroote, Centre de la Mémoire

L'invention de la colonie

Le phénomène de colonisation apparu au XVI^e siècle ne résulte pas d'une intention politique, économique, militaire ou stratégique. C'est de manière fortuite, au gré des découvertes maritimes, que les premières colonies ont vu le jour.

À cette époque, l'Espagne cherche à l'ouest une nouvelle route maritime vers le Levant car les Ottomans bloquent celle de l'est. En outre, l'équilibre de la France, de l'Angleterre et du Portugal dépend en partie des pêches lointaines à la baleine ou à la morue. Pour la prospérité de ce commerce, les royaumes partent régulièrement à la recherche de nouveaux espaces maritimes et mènent les marins sur des sites jusqu'alors inconnus que certains entreprennent de coloniser après s'y être établis.

Le traité de Tordesillas, qui partage en 1494 le Nouveau Monde découvert par Christophe Colomb entre l'Espagne et le Portugal, a contribué aux premières colonisations. Profitant uniquement à ces deux puissances coloniales émergentes, il exclut toute revendication sur les nouvelles terres des autres États. Il est donc très vite contesté, notamment par les grands pays maritimes européens qui réclament leur part du butin. Si dans un premier temps Espagnols et Portugais parviennent à protéger leur territoire, le traité est finalement mis à mal lorsque la France, les Pays-Bas et l'Angleterre, ayant armé des flottes suffisantes, réalisent une percée dans l'empire hispano-portugais qui signe les prémices d'une véritable volonté coloniale.



La route des Antilles dans l'Atlas Maior de Joan Blaeu en 1665.





Apparition de l'esclavage



Le travail des plantations tel qu'il apparaît dans l'Atlas Maior de 1665
(moulin à canne à sucre illustrant la planche Paranambuca)

À l'origine, les colonies emploient une majorité d'Européens. Il s'agit surtout de pauvres qui émigrent volontairement et s'engagent auprès de planteurs de coton ou de tabac. Installés dans les îles antillaises de Saint-Christophe, de la Guadeloupe et de la Martinique dans les années 1630, les Français accueillent très tôt ces migrants de métropole qu'ils jugent à même de mettre en valeur leurs nouvelles possessions. Ces travailleurs constituent dans un premier temps une main d'œuvre suffisante et l'importance des terres à défricher et la forte demande en tabac assurent aux colons un très bon profit.

Cependant, l'effondrement du prix du tabac à la fin de la décennie les force à développer la production de sucre et à passer à l'économie de plantation qui va reposer sur la traite. Le sucre étant une denrée de grande exploitation, les planteurs ont besoin d'une main d'œuvre plus importante et surtout plus apte à travailler en milieu tropical. Les blancs coûtent cher et supportent difficilement le climat et l'intensité de la tâche dans les plantations de sucre, là où les Africains ont l'avantage d'être « bon marché », corvéables et mieux acclimatés.

Les esclaves noirs sont en outre une source de profit pour les négociants qui trouvent dans leur transport un fret très lucratif. Ce sont les Espagnols qui les premiers introduisent les esclaves noirs dans les îles d'Amérique, suivis quelques années plus tard par les Français, qui bénéficient de réseaux déjà organisés et continuent à ravitailler les îles en hommes capturés sur la côte de Guinée.





Deux siècles de traite

Au XVII^e siècle les grandes puissances européennes mettent donc en place le commerce triangulaire et la grande déportation pour l'Atlantique qui connaîtront leur apogée au siècle suivant : à Saint-Domingue, le nombre d'esclaves noirs passe de 3 358 à 24 146 entre 1687 et 1712, pour atteindre 455 000 en 1791 !

En France comme dans la majeure partie des pays européens, la traite représente un commerce très fructueux. Entre 1783 et 1792, le pays réalise plus de 1 130 expéditions pour un total de 266 000 captifs, devançant les Portugais qui traitent 193 000 esclaves noirs sur la même période. Le rôle économique du commerce d'esclaves est tel que lorsque celui-ci est interdit au XIX^e siècle, un mouvement de traite illégal et massif apparaît, au mépris des sanctions prévues par l'ordonnance du 8 janvier 1817. Les profits négriers permettaient, malgré l'interdiction, de relancer les ports français !

Mais en dépit de ses profits, la traite négrière arrive à son terme. D'abord ébranlée par la Révolution française qui propage les idées abolitionnistes dans les colonies, elle touche officiellement à sa fin dans la seconde moitié du XIX^e siècle après la parution d'une longue série de lois interdisant le commerce d'esclaves dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique. On considère que la traite est trop coûteuse humainement, mais aussi financièrement, et enfin que le « Noir » est homme au même titre que le « Blanc ». En 1848, la France abolit donc l'esclavage dans la totalité de ses colonies ; les États-Unis, Cuba et le Brésil y précèdent dans les quarante années suivantes.



Verroterie de traite. Ces produits servaient de monnaie d'échange sur les côtes de Guinée (coll Musée des Beaux-Arts de Dunkerque)

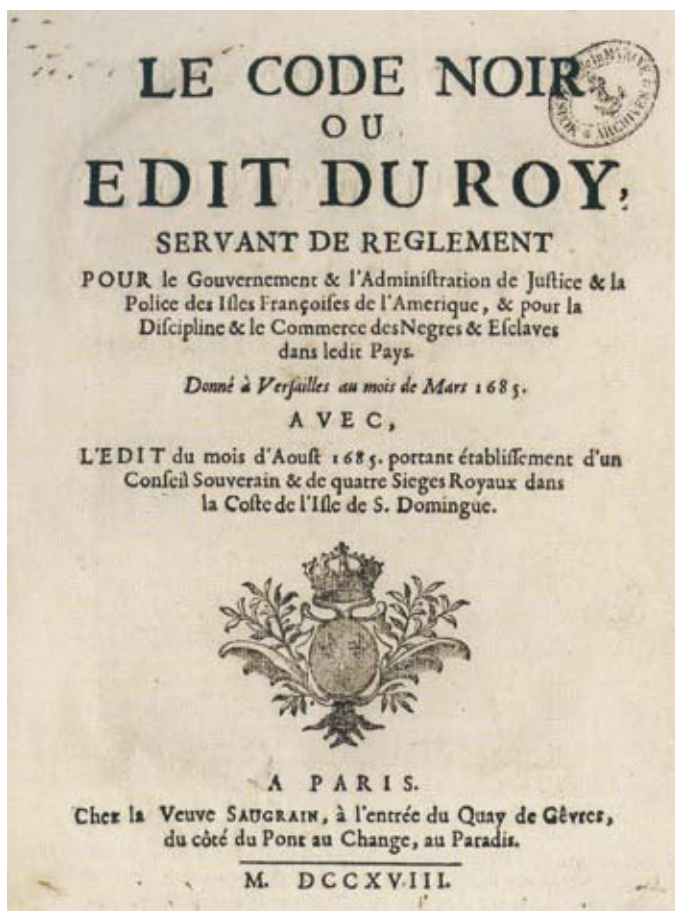
Vaperçu des Richesses Territoriales des Habitations en grande Culture de la partie Française de S ^t . Domingue					
Indication de la Nature des Capitaux.	Nombre	Estimation particulière de chaque Objet et raison du prix moyen	Évaluation des Capitaux		Totalité de la Valeur Générale
			en Terres en Bâtimens et Plantations	en Nègres et autres employés à l'Exploitation	
Sucreries en Blanc	231	à 232 000	53 750 000	..	53 750 000
.. en Noir	341	à 182 000	61 380 000	..	61 380 000
Cafétoires	2872	à 22 000	63 200 000	..	63 200 000
Colonarins	703	à 32 000	22 500 000	..	22 500 000
Indigoïeres	1097	à 32 000	35 100 000	..	35 100 000
Quillotoires	173	à 5 000	865 000	..	865 000
Cacaotiers	69	à 4 000	276 000	..	276 000
Fauceries	3	à 182 000	546 000	..	546 000
Autres à Chaux, Boisquiers, et Pâtisiers	374	à 12 000	4 488 000	..	4 488 000
Nègres, anciens et nouveaux, grands et petits	455 000	à 3 000	..	1 365 000 000	1 365 000 000
Chemins et Mûles	12 000	à 400	..	4 800 000	4 800 000
Blés à Venise	12 000	à 120	..	1 440 000	1 440 000
Total des Richesses employées à la Culture			322 500 000	1 372 500 000	1 695 000 000

Extrait du « Tableau des Finances et du commerce de la partie française de Saint-Domingue », dans lequel les hommes « nègres » sont évalués au même titre que les productions, 1791, (Amdk, nc).



Du XVI^e siècle au XIX^e siècle, des millions d'êtres humains ont été arrachés au continent africain, conduits vers des terres lointaines et réduits en esclavage.

Le Code Noir



Conçu par Colbert, le « Code Noir » ou « Edit sur la police des esclaves » rassemble en 1685 soixante articles qui fixent le statut juridique de l'esclave dans les Antilles françaises.

Si les dispositions du Code Noir rappellent aux maîtres leurs devoirs envers leurs esclaves, qui consistent à les baptiser, les instruire, les nourrir, les vêtir correctement et s'occuper des malades et des plus âgés, elles les autorisent aussi à leur donner des sanctions et légalisent les châtiments corporels.

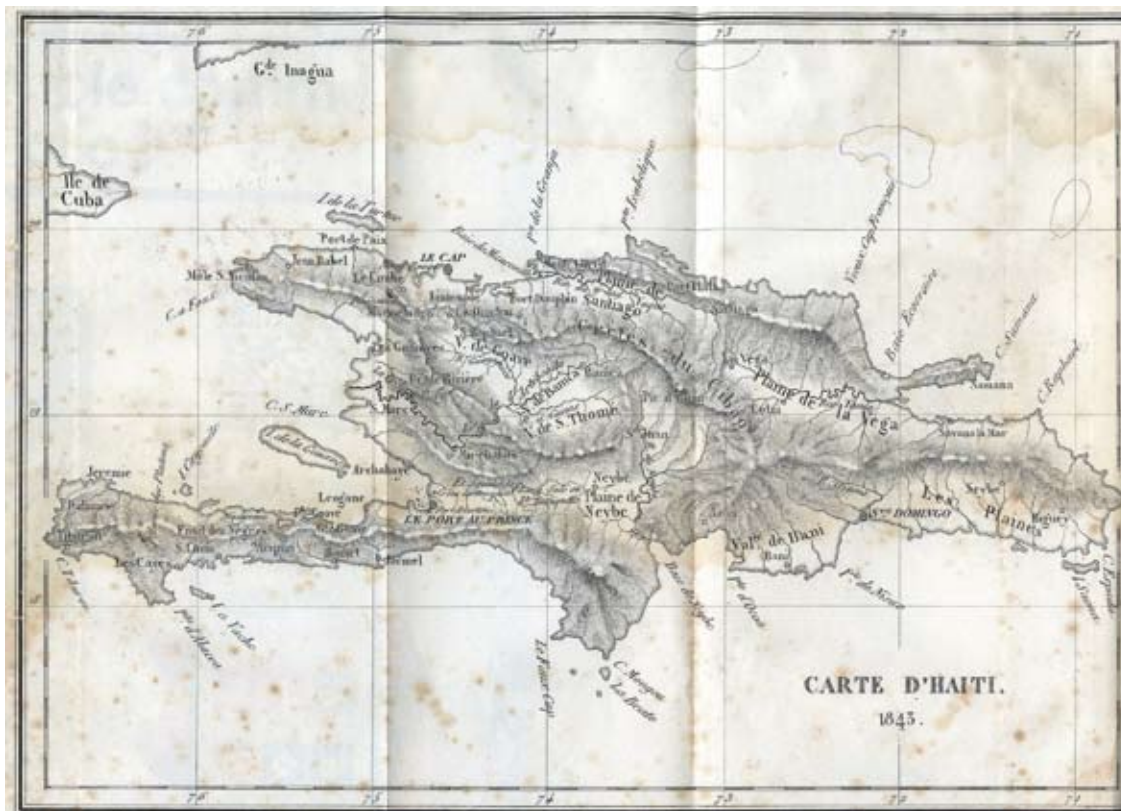
En tant que « propriétaire », le maître est donc libre d'enchaîner, de battre, de mutiler ou encore d'exécuter ses esclaves qui, considérés juridiquement comme des « meubles », sont réduits à l'état d'objet et ne possèdent aucun droit, si ce n'est que celui de recevoir les sacrements religieux.

D'abord appliqué aux Antilles, le Code Noir amendé touche Saint-Domingue en 1687. Certaines de ses mesures sont durcies en 1724, interdisant par exemple les mariages mixtes entre esclaves et libres et rendant les affranchissements plus difficiles. Si le règne de Louis XVI fait preuve de plus de tolérance à l'égard des esclaves et assouplit certains articles, Bonaparte en tant que Premier Consul ne tarde pas à rétablir le Code tel qu'il était lors de sa création.

Le Code Noir est définitivement abrogé lors de l'abolition de l'esclavage par la France en 1848.

La colonie de Saint-Domingue

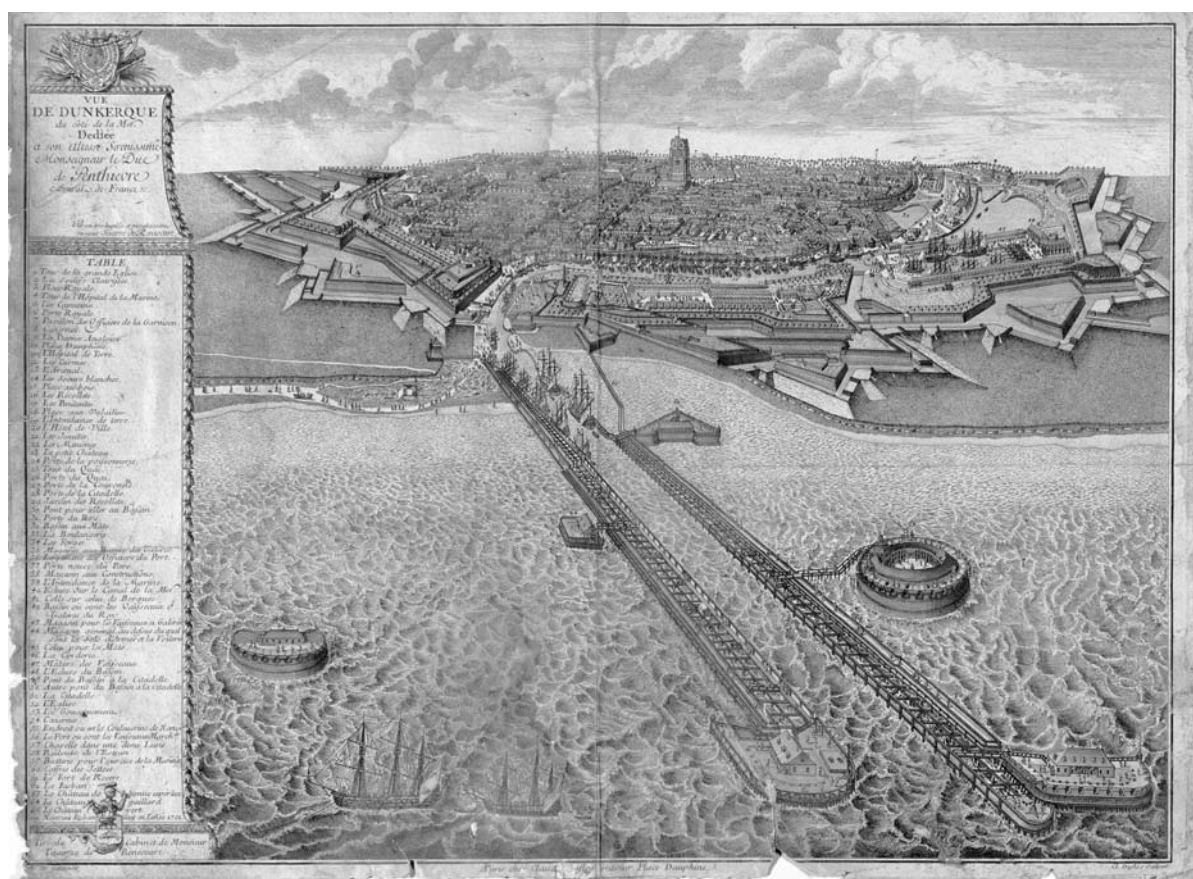
Découverte par Christophe Colomb en 1492, Saint-Domingue est colonisée par les Espagnols intéressés par les gisements d'or de la zone occidentale de l'île. Les ressources s'épuisent cependant très vite, poussant les colons à délaisser cette partie du territoire pour concentrer leurs efforts sur la partie orientale dès le milieu du XVI^e siècle. Les terres occidentales, laissées à l'abandon, deviennent alors la cible de la piraterie des Français, Anglais et Néerlandais qui s'y installent à leur tour. Dans la première moitié du XVII^e siècle, les Français prennent l'avantage et éliminent leurs concurrents jusqu'à ce que les Espagnols reconnaissent, par la signature du traité de Ryswick en 1697, leur contrôle sur le seul tiers oriental de l'île.



Carte extraite de *Colonies étrangères et Haïti. Résultats de l'émancipation anglaise*, par Victor Schoelcher, éditeur Pagnerre, Paris 1843 (CMUA CCID G 282 B)

Dunkerque et le commerce colonial

par Justine Degroote, Centre de la Mémoire



Vue de Dunkerque du côté de la mer, gravure de Claude Du Flos sur dessin de Royer vers 1710 (Amdk 1Fi78)

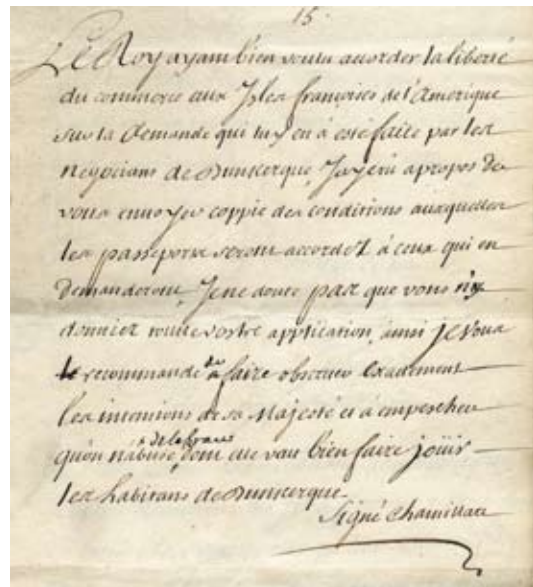
Avant la fin du XVII^e siècle, Dunkerque n'a pas d'ambition coloniale. Son commerce rayonne alors dans un espace concentré sur la France, les Pays-Bas et quelques pays latins et nordiques. Les navires dunkerquois vont chercher du sel, du vin et de l'eau-de-vie à Lisbonne ou à Cadix, mais le port de Dunkerque n'a quant à lui que peu de produits à proposer. Plus qu'une grande place de commerce, il représente un arsenal de premier ordre. La tendance bascule en 1685 quand les négociants dunkerquois commencent à s'intéresser aux îles à sucre, le commerce avec l'Amérique étant peu profitable. L'idée de faire du commerce colonial germe donc dans les esprits au début du XVIII^e siècle, plus par contrainte que par vocation.

Des circonstances déterminantes

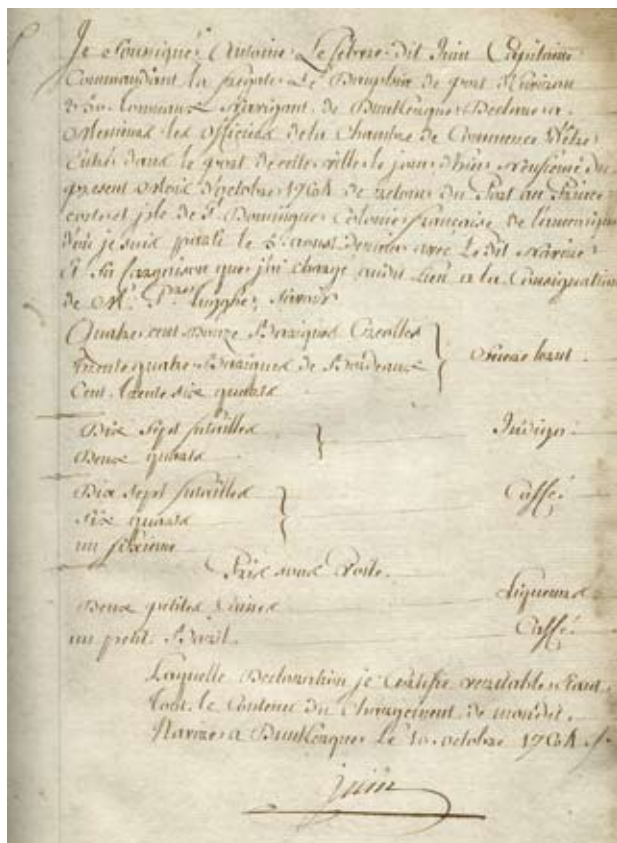
En 1700, la fondation de la Chambre de Commerce de Dunkerque vise à corriger les faiblesses du négoce et le retard par rapport aux autres ports français avec l'enjeu d'y faire grandir et prospérer le commerce.

Toutefois, en 1713, le Traité d'Utrecht impose le comblement du port et la destruction des fortifications de Dunkerque. Cela renforce la nécessité d'accroître les échanges commerciaux, mais privés de l'accès à la mer, les Dunkerquois endurent une importante crise.

Symptôme du marasme, les gens de mer émigrent en masse. Dunkerque peinant à se redresser et au regard de la concurrence, ses marins s'exilent vers les Pays-Bas, l'Angleterre et Ostende pour y trouver de meilleures conditions d'exercice.



Versailles autorise Dunkerque à commercer avec les « îles françaises d'Amérique », 1704. (Amdk 521)



Retour de Saint-Domingue après quatre mois de traversée par l'armateur Pierre Tughe (CMUA Registre de la Chambre de commerce de Dunkerque Commerce des colonies 1763- 1765)

Ce contexte encourage aussi les négociants à prendre le chemin des Antilles. La fin de la Guerre de Succession d'Espagne ayant immobilisé dans le port de gros vaisseaux impropres au commerce avec Cadix ou le Levant mais de fort potentiel économique, l'idée vient de les armer pour le trafic avec les colonies !

De 1727 à 1729, les Dunkerquois s'assurent donc de nouvelles ressources grâce aux échanges avec les colonies même si le bénéfice qu'ils en tirent est faible comparé aux gains de la pêche ou du commerce avec l'étranger.

Le trafic colonial peut changer d'échelle en décembre 1762 quand Louis XV refuse les concours étrangers pour l'approvisionnement des colonies françaises en esclaves. Cette décision permet aux Dunkerquois de réaliser cinq expéditions dès 1763 !



Les entraves au commerce colonial dunkerquois

Si les relations de Dunkerque avec les îles démarrent officiellement en 1707 - quelques navires sont alors armés - le trafic est interrompu en 1717 quand la ville est exclue des échanges coloniaux par l'administration royale. Le régime juridique du port limitant les bénéfices fiscaux de l'Etat, le Conseil de la Marine et le Conseil du Commerce font cesser les départs pour les colonies.

Dunkerque souhaitant le rétablissement de son trafic colonial, des négociations sont engagées avec Versailles et en octobre 1721 des lettres patentes autorisent à nouveau les échanges avec les îles. Le trafic reprend et neuf navires quittent Dunkerque en direction des colonies entre janvier 1722 et février 1724. Les registres de navigation de la Chambre de Commerce recensent en 1727 une dizaine de voyages vers Saint-Domingue.

Entre 1756 et 1763, la guerre de Sept Ans provoque un nouvel essoufflement. La ville doit alors assurer sa protection et abandonner totalement les îles au profit de la guerre de course, autrement plus lucrative pour elle à ce moment.

La fin du conflit restaure Saint-Domingue dans l'horizon dunkerquois. La destination domine alors les échanges atlantiques puisqu'entre 1763 et 1787, elle concentre 67 % des départs français vers les colonies, soit plus de 180 expéditions. Le constat est comparable à Dunkerque où en 1791, 50 % des entrées et sorties concernent l'île.



Lettres patentes de 1721 qui rétablissent la liberté accordée aux Dunkerquois de faire commerce avec « les îles françaises d'Amérique » (CMUA-CCID-Recueil des ordonnances de police 1709-1766)



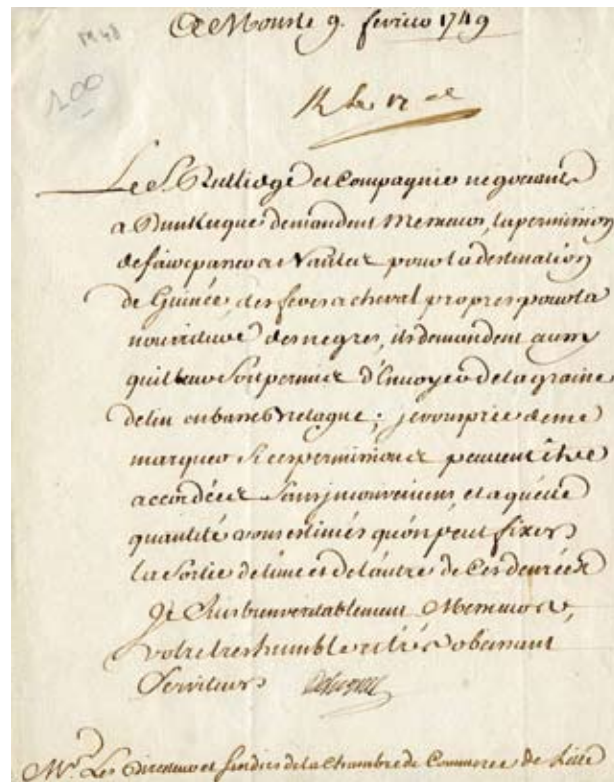


Dunkerque : port négrier malgré tout

Sans cesse entravée, Dunkerque n'a pu devenir un port négrier de premier plan à la différence de Bordeaux, La Rochelle ou Nantes. Pourtant, la ville a contribué au commerce triangulaire du XVIII^e siècle et encouragé la participation de ses négociants à la traite.

Le nombre de navires négriers que Dunkerque a armés au XVIII^e siècle reste imprécis, mais le rôle de Dunkerque dans la traite négrière est avéré.

Les registres de navigation indiquent par exemple que le senau « *La Jalousie* » est parti de Dunkerque le 17 avril 1750 en direction de la côte d'Afrique où 160 esclaves sont montés à son bord.



Armement d'un navire négrier à Dunkerque : des négociants sollicitent en 1749 « la permission de faire passer par Nantes vers la destination de Guinée des fèves à cheval propres pour la nourriture des nègres. » (Amdk 1 Z 6)



Maquette d'un trois-mâts carré. Ce type de bâtiment servit au transit d'esclaves d'Afrique aux Antilles. (Coll. du Musée portuaire de Dunkerque)

Le capitaine Pierre Jean Bart, officier de la Marine royale et neveu du célèbre corsaire a lui-même participé au commerce d'esclaves, ce dont il témoigne dans une lettre adressée à Pierre Tugghe, son armateur à Dunkerque, le 1^{er} mai 1750 au Cap François : il y consigne avoir traité « quatre cent trente-sept noirs » lors de l'une de ses expéditions.





Des investissements à hauts risques

Malgré ces exemples, le port de Dunkerque réalise peu d'expéditions au regard de son potentiel. Quand en 1762, le gouvernement se renseigne sur l'aide que les colons peuvent attendre des négociants dunkerquois, il identifie douze navires pouvant devenir négriers pour une capacité totale de 3 200 esclaves !

Mais l'ambition est finalement révisée : seuls deux navires sont effectivement armés et la plus grosse expédition, en 1766, concerne 646 esclaves.

Les investisseurs dunkerquois savent que les voyages négriers sont à hauts risques : au regard des fortes pertes humaines au cours des expéditions, des périples beaucoup plus longs que prévu et des navires qui ne sont jamais revenus, peu d'armateurs et de négociants ont trouvé dans le commerce d'esclaves les bénéfices escomptés.



Aspect de la mémoire coloniale : l'enseigne publicitaire « Aux deux nègres » au centre de Dunkerque, ruinée en 1945 (Amdk 13Fi2775)

Plutôt synonymes de déboires, la traite et le commerce des esclaves par les Dunkerquois prennent fin après 1786, donc avant la première abolition en 1794. Lorsque la loi du 30 floréal de l'an X rétablit l'esclavage, Dunkerque, dépeuplée, dont le port est en ruine et en faillite à cause du blocus des côtes, ne peut même songer à en tirer profit.

Aussi l'abolition de la traite par la loi du 15 avril 1818 ne provoque-t-elle aucune réaction chez les armateurs dunkerquois qui, sans doute loin des idées d'émancipation, ont retenu que la traite a principalement représenté pour eux une succession de difficultés.

La traite n'aurait donc pas duré si longtemps si elle n'avait pas été constitutive d'une organisation économique plus large...





La traite, composante cachée d'une économie globale

par Christine Stroobandt, responsable du Centre de documentation
du Musée portuaire de Dunkerque

La traite négrière fait partie d'une organisation économique aux ramifications si diffuses qu'elles sont parfois, avec le temps, devenues insoupçonnables. Ainsi, le commerce d'êtres humains, de biens de consommation et d'équipements ou de produits exotiques paraissent souvent dissociés comme s'il s'agissait d'entreprises étrangères l'une à l'autre. Pourtant, pas de sucre, de café ou de tabac, pas de développement des manufactures ou du commerce en métropole, sans l'aliénation de plusieurs générations d'esclaves attachés aux plantations d'outre-mer, petites ou grandes.

Il convient donc de considérer la traite et le commerce colonial comme des activités liées et interdépendantes, sources de profits notables pour les principales puissances maritimes¹ qui les ont pratiquées.

Au XVIII^e siècle, la plupart des ports français d'importance de la façade atlantique, ainsi que Marseille, s'adonnent avec plus ou moins de succès au commerce d'Amérique ou « des Isles ». Ces appellations recouvrent aussi bien la traite que le commerce colonial en droiture. Saint-Domingue, où les Français installent leurs plantations à partir de 1697, est une destination de prédilection. À la veille de la Révolution, on estimait à 193 millions de livres les revenus tirés de cette île : un Français sur huit vivait directement ou indirectement de cette colonie, première exportatrice mondiale de sucre de canne et de café².

Pour ce qui intéresse notre ville, la difficulté à rendre compte de la traite vient du caractère hétérogène et partiel des sources. Si Dunkerque au XVIII^e siècle n'apparaît pas comme un maillon de premier ordre de ce trafic, c'est que les commerçants assez aisés pour investir dans ce type d'expéditions à hauts risques financiers ont su diversifier leurs investissements dans plusieurs secteurs du commerce maritime³.

Apparemment cloisonnées, ces activités sont pourtant complémentaires, les capitaux réunis grâce aux corsaires se trouvant à l'origine du développement de l'ensemble des échanges commerciaux. Armements en course, à la traite, à la pêche, aux colonies, sont concentrés dans les mains d'une petite élite négociante dont les liens de solidarité et la cohésion sociale se construisent sur l'appartenance aux mêmes cercles d'influence et par le biais d'alliances matrimoniales judicieuses.





Une activité conjoncturelle et intermittente

La participation du port de Dunkerque à la traite africaine s'échelonne de façon discontinue, entre 1713 et 1792⁴. Les armateurs semblent se détourner de ce commerce chaque fois que les conflits leur permettent de se livrer à la guerre de course⁵, mais aussi lorsqu'ils sont confrontés à d'immenses difficultés : perte de l'usage du port⁶, concurrence avec les négriers anglais ou portugais, redevances sur la traite jugées excessives, manque de marins aguerris à ce type de commerce... Par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce et de son représentant à Paris, ils cherchent néanmoins à obtenir des conditions plus favorables pour pratiquer la traite sans se départir de la franchise du port, source d'un important commerce de transit. Ils font voix commune avec les ports de Nantes et Bordeaux qui exercent un véritable « lobbying » auprès du ministre du commerce et obtiennent à peu près tout ce qu'ils demandent : abaissement puis disparition des droits dus à la Compagnie des Indes sur la traite⁷, exonération substantielle des droits sur les marchandises de retour, primes sur « l'introduction de nègres dans les colonies », préférence aux armements français⁸.

Il est intéressant de noter que tout au long du XVIII^e siècle, il règne à Dunkerque un véritable climat d'insoumission dans le milieu des affaires, les commerçants et la Chambre estimant leurs intérêts contraires à ceux de l'État ou desservis par ses représentants locaux. En retour, les négociants sont fréquemment soupçonnés de se soustraire à l'impôt par de nombreuses fraudes.

Une réalité pas toujours visible...

Aux quarante-quatre navires trafiquant à la côte de Guinée dénombrés par l'historien Jean Mettas, s'ajoutent au moins treize autres identifiés récemment⁹. L'écart semble faible, mais pas insignifiant lorsqu'on sait, par exemple, qu'entre 1763 et 1766, trois navires de Dunkerque ont amené 1083 Africains sur les 15 081 entrés à St Domingue. Il reste encore quelque marge d'incertitude sur leur nombre total, compte-tenu des imprécisions et lacunes sur la destination des navires ou leur cargaison au départ dans les principales sources de l'époque¹⁰. Il conviendrait sans doute de requalifier une partie substantielle des navires déclarés « allant aux Isles », destination on ne peut plus vague, en navire négriers.

Le nombre relativement faible d'expéditions négrières au départ de Dunkerque s'explique par de multiples facteurs souvent pointés par les historiens : faiblesse des capitaux disponibles, distance de l'Afrique, dangers et durée des voyages, résultats toujours incertains, conflits et rivalité entre puissances maritimes. En effet, même si l'armement de navires pour la traite se fait par prises de participations, peu d'armateurs, de capitaines ou de commerçants de la place disposent des fonds suffisants pour se risquer majoritairement et régulièrement à la traite. Les plus audacieux sont ceux qui, du fait de leurs relations d'affaires, de leurs liens familiaux ou de leur réputation (capitaines ou armateurs corsaires) savent attirer des investisseurs étrangers à la région.



au Navire Négrier Le S. Claude J^{ne} Jac^{me} Cap^{itaine} Tournerie

	Capital		Intérêt
1781	7100.-	Pour son Billet	
		Intérêt depuis le 26 Janv. 1776, au 20 juillet 1781	
1781		6 ans - 5 - mois - 25. jours, à 5 p. p. ann. 2304, 11. 4.	
1781	405, 8. 4.	Quelques Chiffres à compte à Comptant	
	669, 11. 8.	Principat	
		Intérêt depuis le 20 juillet 1781, au 11. 7. 1784.	
1784		3 ans - 1. mois - 22. jours	452, 8. 11.
1784	3154, 19. 8.	Rem. en part de l'excès de 6300, par Meynard	
		& Picaud - de laquelle 3145. - s. ont été payés	
		intéressés sur la Cleance à servir	
	3539, 12.-	Principat	
		Intérêt depuis le 11. 7. 1784, au 16. Dec. 1789.	
1789		5, ans - 3. Mois - 4. jours	931, 1. 11.
1789	3507, 2.-	Rem. en part de 86. Sols de Caffé	
		18424 s. 3. - dont le restant est en part	
		de 16. 10. 5. - par Guillaume	
		1373, 48. 6. au S. Julien	
		5281. 1. 2. au S. Charles	
	37, 10.-	Principat	
1790		Intérêt depuis le 16. Dec. 1789, au 4. Sept. 1790	
		8. Mois - 20. jours	1, 3. 5.
1790	32, 10.-	Rem. en part de 2000 en la remise, en trait de	
		Picard & Lemaire sur son même	
		Montant des Intérêts	4289, 5. 7.
		Précompte	38, 12. 6.
		Reste due au S. Claude	4327, 18. 1.

Précompte de créances sur Dominique Lemaire en décembre 1792. Ce bilan restitue entre autres les jeux financiers sur l'armement « du 4^e voyage du navire négrier *Le Saint-Claude*, capitaine Tournerie » vers 1775 (Amdk)



... dans un maillage d'échanges

Quant aux voyages, ils sont hasardeux, leur durée dépasse toujours une année et peut même atteindre deux ans lorsque la pression de la concurrence étrangère sur la côte africaine rend la traite difficile et désorganise ce marché fortement concurrentiel. Rarement est abordée cependant la question logistique qui fournit une clé supplémentaire : la vente des esclaves se règle en tonneaux de sucre, café, tabac, indigo, tafia, cacao dont le volume est supérieur à celui d'une cargaison d'esclaves ; le navire négrier ne suffit pas à transporter la cargaison de retour si la traite a rapporté gros. Plusieurs voyages sont nécessaires ou bien, il faut avoir recours à un ou à plusieurs navires auxiliaires pour rapporter ces marchandises, ce qui génère des coûts supplémentaires. On trouve trace de Dunkerquois se faisant à l'occasion transporteurs pour le compte de tiers, négriers de Bordeaux ou de Nantes. Mais à partir du moment où le commerce en droiture leur est ouvert¹¹, c'est plutôt vers cette branche d'activité que les capitaines et armateurs dunkerquois s'orientent.

Afin de ne pas partir à vide depuis notre port, les Dunkerquois apportent aux colons des îles des matériaux de construction produits dans la région (briques, tuiles, pierres, carreaux de faïence, vitres...), des textiles des filatures lilloises, lyonnaises, rouennaises, de l'outillage allemand, du poisson en saumure ou sauret de Dunkerque, d'Écosse, de Russie, des toiles d'emballage, des bouteilles de verre, des meubles de Hollande, des fromages et des chaises de Bergues... la liste est longue et témoigne d'une variété impressionnante. Elle met en évidence le rôle de Dunkerque comme un pivot des échanges impliquant des relations transnationales. Au retour, les marchandises coloniales sont réexportées de Dunkerque pour les places commerciales d'Europe du Nord notamment pour celles d'Amsterdam et Hambourg.

Une période fondatrice pour l'avenir du port ?

Le commerce en direction des îles et notamment de Saint-Domingue, fait vivre de nombreux artisans, manufacturiers, fournisseurs, marins. Il contribue¹² à la montée en puissance de l'élite négociante qui forme au siècle suivant le monde de l'entrepreneuriat maritime et des rentiers dont les membres influents comptent parmi les représentants de la Chambre de Commerce et les édiles. Ils sauront en toutes circonstances, sous tous les régimes, continuer à défendre les intérêts locaux pour tenter de maintenir le port de Dunkerque dans les circuits d'échanges internationaux. Peut-on en conclure que nous en retirons aujourd'hui les fruits ? Il faudrait en faire la démonstration. Sans doute, ici, davantage que dans d'autres ports, plus favorisés par leur position géographique ou leurs capacités logistiques, la volonté de tirer profit des opportunités est-elle devenue une politique, une culture et une force.





Notes

¹Portugal, Espagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, France, Suède, Danemark...

²De 1716 à 1787, les exportations vers les îles passent de quatre à quatre-vingt treize millions de livres tournois, et les retours, de quatre à cent quatre-vingt-treize millions. J.P. Poussou (et al.), *Espaces coloniaux et espaces maritimes au XVIII^e siècle*, SEDES, 1998, p.127

³Pêche à la morue, au hareng, armements corsaires, cabotage et contrebande

⁴J. Mettas, *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle*. Tome II : ports autres que Nantes, Sté Française d'histoire d'Outre-Mer, 1984. p. 145-160 ; C. Pfister, *Revue du Nord*, 4/2014, n° 407, p. 811-827

⁵Guerre de Sept ans (1756-1763) ; guerre d'Indépendance des Etats-Unis (1775-1783) à laquelle la France participe en 1778 ; conflits avec les Pays-Bas, l'Espagne (1793-1795) avec la Grande-Bretagne (1793-1801)...

⁶par l'application des clauses du Traité d'Utrecht, entre 1713 et 1720

⁷Par arrêt du 31 juillet 1767 « Sa Majesté retire à elle le droit à dix livres qui se payait à la Compagnie [des Indes], par tête d'esclave ». Dunkerque et la traite des noirs au XVIII^e siècle, L. Lemaire, *Bulletin de l'Union Faulconnier*, Société historique de Dunkerque, 1934, tome 31, p.103-145

⁸En 1762, le ministre « Choiseul donne à la Chambre de Dunkerque l'assurance que la France saura se passer du concours des étrangers pour peupler nos colonies en nègres ». Lemaire, op.cit. p. 127

⁹C. Pfister, *Revue du Nord*, op.cit.

¹⁰Registres de réservation du pilotage (1735-1783), Mémoires de la Chambre de commerce (1763-1788), selon C. Pfister, *Revue historique de Dunkerque et du Littoral*, 12/1997, n° 31, p.151 à 152

¹¹c'est-à-dire de Dunkerque aux îles et retour à Dunkerque

¹²dans une moindre mesure toutefois que le smogglage, commerce de contrebande pratiqué par les Anglais, source de gains encore plus importants pour les Dunkerquois



L'ancienne bourse de Dunkerque édifée au milieu du XVIII^e siècle, siège de la chambre de Commerce (Amdk 4 Fi 165)



Les Dunkerquois dans l'économie atlantique

par Agathe Leysens, docteure en histoire

Richesse des Antilles françaises

La croissance économique de la France au XVIII^e siècle dépend en partie du commerce colonial, de la traite et de la réexportation des denrées antillaises en Europe¹. La perle des Antilles françaises est la partie française de Saint-Domingue – actuelle République d'Haïti – qui fournit à elle seule les $\frac{3}{4}$ de la production mondiale de sucre². L'importance de cette colonie est telle que, lors du traité de Paris de 1763, Louis XV n'hésite pas à sacrifier « les quelques arpents de neige du Canada » – selon la célèbre expression de Voltaire – pour conserver la Grande Isle à sucre. Durant tout un siècle, et particulièrement après la guerre de Sept Ans et jusqu'à la Révolution Française, la partie française connaît un prodigieux essor grâce aux plantations sucrières mises en valeur par des milliers d'esclaves amenés d'Afrique. Nombre de ports métropolitains, tout particulièrement ceux de Bordeaux, Nantes, Le Havre, Marseille, La Rochelle, vivent du commerce colonial et du commerce triangulaire. Dunkerque n'est qu'un petit port colonial³ qui, en 1788, ne reçoit que 3 % du sucre, du cuir, du café et 6 % du coton en provenance des « isles ». À l'instar de ses homologues plus prestigieux, Dunkerque importe essentiellement des produits coloniaux de Saint-Domingue.

É T A T			
DES REVENUS ET DES IMPÔTS DE LA COLONIE DE SAINT DOMINGUE,			
en 1776.			
P O I D S.	ENCOMBREMENT.	P R I X.	I M P Ô T.
			liv.
SUCRE BLANC 60,000 milliers, allant pour	30,000 tonneaux, à 50 l. le quintal	30,000,000	paye 36 l. par millier
SUCRE BRUT 90,000 m.	pour 45,000 à	25 l. le quintal	18 l. par millier
INDIGO 1,800 m.	pour 1,800 à	7 l. 10 f. la livre. 13,500,000	10 f. par livre
COTON 3,500 m.	pour 5,000 à	200 l. le quintal	2 f. 6 d. par livre
CAFÉ 32,000 m.	pour 32,000 à	8 f. la livre . 12,800,000	18 l. par millier
CACAO 150 m.	pour 150 à	16 f. la livre	120,000 . . n'est point taxé .
SYROP, 18,000 boucauts, p.	pour 28,000 à	66 l. le boucaut	1,848,000
TAFIA, 10,000 barriques, p.	pour 4,000 à	72 l. la barrique	720,000
CUIRS EN FOIL, 14 m. bann. p.	pour 750 à	18 l. la bannette	252,000
CUIRS TANNÉS, 32 m. côtés, p.	pour 320 à	10 l. le côté	320,000
CARÉ 5 m.	pour 5 à	10 l. la livre	50,000 . . ne payent rien .
GAYAC, Acajou & Campêche	pour 1,500 cistimes		40,000 . . ne payent rien .
P O I D S 246,525 milliers.	ENCOMBREMENT 147,515 tonneaux	P R I X 89,150,000	I M P Ô T 5,998,500 l.
Valeur commune de toutes les denrées, à l'instant de leur sortie		5,998,500	
			95,148,500 l.

« État des revenus et impôts de la colonie de Saint-Domingue » en 1776, extrait des *Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue* par M. H.D. (Michel-René Hillard d'Hauberteuil) (CMUA CCID G120A1)

La correspondance de Dominique Lemaire récemment acquise par le Centre de la Mémoire démontre que des liens, certes ténus en comparaison avec ceux entretenus par les Bordelais, les Rochelais pour ne citer qu'eux, existent entre Dunkerque et Saint-Domingue. Certains membres de l'élite négociante proches de l'élite scabinale se sont installés pour un temps plus ou moins long à Saint-Domingue, nouvel Eldorado pour des cohortes de jeunes gens cadets de famille ou négociants en recherche de fortune. Pour Dunkerque, la difficulté d'apprécier l'importance de ce



phénomène réside, comme le rappelait Christian Pfister⁴, dans le silence des sources. Cependant au gré des découvertes lors de la consultation des divers fonds, nous constatons que le patriarcat urbain ainsi que les négociants saisissent toutes les opportunités pour nouer des liens avec « la perle des Antilles ».

Des liens commerciaux...

Ces liens sont d'abord commerciaux. Devant l'importance des capitaux à investir dans le commerce colonial, seuls certains négociants se lancent dans l'aventure. Les registres de la Chambre de commerce⁵ notamment ceux conservés pour les années 1763–1765, nous livrent vingt-neuf patronymes dunkerquois commerçant avec Saint-Domingue⁶. Les plus entreprenants sont Emmerly & Vanhee (8), Dominique Bonjean (3), les frères Cailliez (3), Taverne de Montdhiver (2), Robert Coppens (2), Pierre Tugghe (2), Catrice (2), Drieux (2) qui, à eux seuls, totalisent 24 des 42 voyages recensés.

N°	Navire	Armateur	N°	Navire	Armateur
1.	Le Bonheur	D. Bonjean	21.	Le Commerce	D. Bonjean
2.	Le Commerce	D. Bonjean	22.	Le Commerce	D. Bonjean
3.	Le Commerce	D. Bonjean	23.	Le Commerce	D. Bonjean
4.	Le Commerce	D. Bonjean	24.	Le Commerce	D. Bonjean
5.	Le Commerce	D. Bonjean	25.	Le Commerce	D. Bonjean
6.	Le Commerce	D. Bonjean	26.	Le Commerce	D. Bonjean
7.	Le Commerce	D. Bonjean	27.	Le Commerce	D. Bonjean
8.	Le Commerce	D. Bonjean	28.	Le Commerce	D. Bonjean
9.	Le Commerce	D. Bonjean	29.	Le Commerce	D. Bonjean
10.	Le Commerce	D. Bonjean	30.	Le Commerce	D. Bonjean
11.	Le Commerce	D. Bonjean	31.	Le Commerce	D. Bonjean
12.	Le Commerce	D. Bonjean	32.	Le Commerce	D. Bonjean
13.	Le Commerce	D. Bonjean	33.	Le Commerce	D. Bonjean
14.	Le Commerce	D. Bonjean	34.	Le Commerce	D. Bonjean
15.	Le Commerce	D. Bonjean	35.	Le Commerce	D. Bonjean
16.	Le Commerce	D. Bonjean	36.	Le Commerce	D. Bonjean
17.	Le Commerce	D. Bonjean	37.	Le Commerce	D. Bonjean
18.	Le Commerce	D. Bonjean	38.	Le Commerce	D. Bonjean
19.	Le Commerce	D. Bonjean	39.	Le Commerce	D. Bonjean
20.	Le Commerce	D. Bonjean	40.	Le Commerce	D. Bonjean
21.	Le Commerce	D. Bonjean	41.	Le Commerce	D. Bonjean
22.	Le Commerce	D. Bonjean	42.	Le Commerce	D. Bonjean

Navires et armateurs dunkerquois engagés vers Saint-Domingue de 1763 à 1765 (CMUA Registre de commerce des colonies de la Chambre de Commerce)

L'implication des négociants les plus influents transparait lorsqu'on regarde la place qu'ils occupent au sein du Magistrat. Dominique Bonjean est échevin en 1762 et 1763, année où il remplace⁷ son beau-frère Morincq, trésorier de la ville. Taverne de Montdhiver, Robert Coppens et Pierre Tugghe appartiennent tous trois aux plus anciennes et puissantes dynasties municipales dunkerquoises⁸. Taverne de Montdhiver est nommé 9^e échevin en 1755 grâce à la protection du duc de Penthièvre. Il occupe presque sans discontinuer les bancs scabinaux jusqu'au 20 août 1765, date à laquelle il est premier échevin⁹. Robert Coppens, son proche parent¹⁰, est le receveur du duc de Penthièvre et un ancien conseiller de la Chambre de commerce. Conseiller de la Chambre de commerce, Pierre Tugghe¹¹ est également le beau-frère du négociant Jean-





Quittance d'acquisition de « trois nègres et deux nègresses » par Dominique Lemaire à Port au Prince le 2 Juin 1770 (Amdk)

François Drieux ainsi que de l'échevin Jean Gauche et beau-père de Marie-Françoise Taverner. Ses liens très forts avec le patriarcat urbain consolident sa place parmi les négociants les plus entreprenants de la cité.

... qui passent par l'Afrique !

Certains négociants pratiquent le commerce triangulaire. Ne rejoignant pas en droiture les Antilles, ils prennent le cap de l'Afrique où ils achètent des esclaves destinés à être revendus aux planteurs des « isles à sucre ». Les archives de l'amirauté conservent les traces de procès opposant des négociants à leurs capitaines accusés d'avoir mené « une mauvaise campagne de traite » et provoqué l'échec financier de l'expédition¹². Le plus célèbre est celui qui oppose l'armateur De Chosal, beau-fils de l'échevin Jeanty, à son capitaine, le sieur Teste.

Un autre négociant dunkerquois, originaire de Saint-Omer, Bonaventure Tresca¹³, se livre aussi à la traite même si ses expéditions ne sont pas toujours heureuses¹⁴ et en particulier celle des *Dames Elisabeth et Victoire*, un navire de 300 tonneaux. En juillet 1783, son capitaine François Vanstabel¹⁵ quitte Dunkerque pour l'Afrique afin d'y acheter des noirs pour la maison de commission Mesnier frères basée au Cap Français à Saint-Domingue. La campagne se révèle désastreuse car sur les 560 captifs déportés, 216 sont décédés avant leur arrivée au Cap.

Les grands négociants ne sont pas les seuls à tenter de s'enrichir avec la traite d'êtres humains. À une échelle moindre, les capitaines des navires marchands profitent également de leurs séjours aux îles pour vendre leurs pacotilles et se livrer à des trafics plus ou moins rémunérateurs. Ainsi la succession du capitaine dunkerquois Abraham Pley, décédé le 23 novembre 1743 sur l'île de Saint-Domingue¹⁶, indique que « le 18 août 1743 feu Abraham Pley estant au Cap a vendu au sieur Paris du dit lieu, un nègre nommé Neptune, nation Congo, lors âgé de 14 à 15 ans estampé





IB / TLC pour la somme de 1500 livres payable à luy ou à son ordre dans six mois ». Le billet est transmis à ceux qui doivent liquider la succession du sieur Pley à Dunkerque par Gérard Morel, capitaine de *La Victoire*, qui était au Cap lors du décès dudit Pley.

Moriens et mauriennes : des domestiques valorisants

Certains capitaines n'hésitent pas à ramener à Dunkerque quelques « noirs » qui servent de faire-valoir à leur maître. Les registres de catholicité des années 1731 à 1770 y conservent la mention de vingt-cinq baptêmes¹⁷. Ces actes nous apprennent qu'il s'agit essentiellement de garçons (23 sur les 25 mentionnés) dont la moyenne d'âge est, selon les dix-huit actes en comportant l'indication, d'environ quatorze ans.



Acte de baptême de Jean-Pierre « enfant nègre [la mention « morien » est barrée] d'environ 10 ans employé dans le service de Sieur Belledal, procureur du Roy à Dunkerque », le 2 février 1711 (Amdk 1GG48 acte 98)

À son retour de Saint-Domingue, le sieur Vanstabel apporte ainsi en plus de sa cargaison de café, sucre, madriers d'acajou flammé, un « joli petit nègre, seul à bord de son âge, d'environ neuf ans et bien formé à qui nos officiers ont donné le nom de Malbroucq à cause de sa vivacité, ayant toujours été dans la chambre des officiers. Je vous l'apporterai et espère que vous en serez satisfait¹⁸ ».



Théière dunkerquoise du XVIII^e siècle dont l'anse « en négrillon » fait de l'esclavage une métaphore ornementale ! (Coll. Musée des Beaux-Arts de Dunkerque)

Les enfants noirs ainsi déportés et ramenés en France métropolitaine malgré une législation de plus en plus répressive n'étaient pas considérés, selon l'esprit du temps, comme des êtres humains à part entière mais comme des objets et signes distinctifs de richesse. C'est un grand classique de l'époque ! Le jeune serviteur noir est offert par le capitaine ou par un frère cadet, souvent ramené à l'occasion d'un voyage à Saint-Domingue¹⁹.





Outre l'avantage économique, la détention d'un « Noir de Nation » ou « Nègre de nation » dans sa maison revêt un caractère ornemental. C'est un signe de prestige qui sacrifie à l'effet de mode et au goût pour l'exotisme dans la société aisée selon l'exemple des milieux aristocratiques parisiens et versaillais²⁰.

Les maîtres les font souvent représenter au second plan des portraits, les peaux sombres faisant contrepoint à la blancheur des teints européens. Ainsi en plus du témoignage écrit du capitaine Vanstabel, le tableau intitulé « *Concert en famille au château de Renescure*²¹ » souligne ces conceptions très particulières du XVIII^e siècle chez certains membres de l'élite négociante dunkerquoise. Sur cette toile, on aperçoit Louis Taverne, seigneur de Beauval ainsi que ses demi-frères Nicolas Taverne de Boisforêt et Jacques Taverne de Montdhiver et leur père Taverne Renescure derrière lequel se tient un domestique noir.



La beauté africaine au service du prestige des cours. Portrait fastueux d'un jeune « nègre » par Hyacinthe Rigaud (1659 - 1743). Musée des Beaux-Arts de Dunkerque

Les Dunkerquois à Saint-Domingue

En dehors de Dominique Lemaire dont l'abondante correspondance brosse le portrait d'un colon dunkerquois, les archives dunkerquoises ou celles de l'Outre-mer conservées à Aix-en-Provence démontrent que des liens, certes ténus, existaient entre Dunkerque et Saint-Domingue. Malgré le silence des sources, on y retrouve trace de certaines installations de Dunkerquois en tant que planteur, négociant ou personnel administratif colonial présent sur place pour un temps plus ou moins long.

Ainsi le testament de Joseph Dewaert²² nous indique que cet homme absent « depuis environ douze ans » de Dunkerque était « notaire royal » à Saint-Domingue où il est décédé « au quartier des Ances, paroisse de Notre Dame des Cayes au fond de l'Isle à Vaches, isle et côte de Saint-Domingue²³ » en date du 17 mai 1754. Il lègue sa plantation à ses deux amis et interdit la vente de ses esclaves domestiques. Quant à l'esclave confiée à ses sœurs à Dunkerque, il souhaite qu'elle reste en Europe et si elle devait un jour revenir à Saint-Domingue, elle serait alors vendue !





De Jérémie (au nord) aux Cayes et à l'Île à Vache (au sud), les intérêts dunkerquois sont particulièrement représentés sur la péninsule occidentale de Saint Domingue (extrait de la carte publiée par Victor Schoelcher en 1843 op. cit.)

D'autres membres du patriarcats dunkerquois ont également réalisé une partie de leur carrière à Saint-Domingue. Parmi les plus célèbres, on peut mentionner Philippe-François Bart, petit-fils de Jean Bart, nommé commandant de l'île de Saint-Domingue vers 1750, mais aussi Louis-Antoine Hardy qui, au milieu du siècle fut, selon l'acte d'inhumation de son père le 28 mai 1761, receveur des confiscations au Cap de Saint-Domingue²⁴.

Jacques Georges Ravodel suit un parcours semblable à celui de Louis Hardy. En mars 1752²⁵, le Magistrat autorise « Charles Morincq, trésorier, à prendre sous forme de rente et pension viagère du sieur Jacques Georges Ravodel capitaine d'infanterie à Saint-Domingue résident au fond de l'Isle à Vaches la somme de 12 000 livres par an au profit du sieur Ravodel [...] pour la construction de la bourse ». En 1761 de retour à Dunkerque, l'échevin Ravodel est proposé par le Magistrat pour représenter le pouvoir municipal au sein du conseil d'administration de l'Hôpital général.

D'autres membres de l'élite municipale entretiennent des liens avec des familles dunkerquoises installées à Saint-Domingue. En 1758, Pierre-Louis Faulconnier, grand bailly et représentant du roi au sein de l'échevinage, convole en juste noces avec une jeune femme native de Saint-Domingue, Marie Lombart. Cette dernière est la fille de Tobie Lombart natif de Dunkerque, avocat au Parlement de Paris, conseiller au conseil souverain de Saint-Domingue et de Marie Capet²⁶. Tobie Lombart serait décédé vers 1750-52 sur son habitation qui n'était qu'à $\frac{3}{4}$ de lieue du Cap. Cette alliance « transatlantique » a pu se nouer grâce à l'entregent de l'oncle de la mariée, Charles Lombart, échevin de septembre 1757 à 1762²⁷.

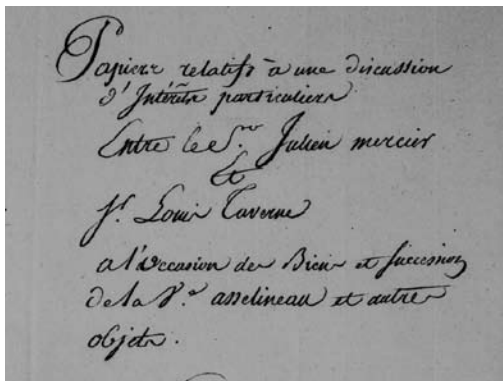




Le réseau transatlantique de la famille Taverne

Dans l'état actuel de nos recherches, c'est la famille dont les liens avec Saint-Domingue sont les mieux connus. Si Taverne Montdhiver est échevin et entretient quelques liens commerciaux avec Saint-Domingue, il faut surtout se pencher sur ceux entretenus par son demi-frère Louis Taverne de Beauval et son frère Taverne de Boisforêt. Christian Pfister avait repéré l'existence de Louis Taverne et ses liens avec la dynastie scabinale dunkerquoise grâce à deux lettres rédigées en 1765 par les habitants des Cayes-Saint-Louis²⁸ ; la consultation des archives en ligne de l'ANOM²⁹ a permis de retrouver la trace de ce Louis Taverne³⁰ l'aîné « chargé des intérêts d'un grand nombre de comettans » et de retracer une partie de son parcours à Saint-Domingue.

Comme pour nombre de Dunkerquois installés ou de marins dunkerquois décédés lors de leur arrivée à Saint-Domingue, on constate que la région des Cayes est souvent citée. Cette plaine des Cayes est située au sud de Saint-Domingue. C'est un quartier d'exploitation « récente » qui offre quelques similitudes avec les grandes régions de production sucrières de l'île (les plaines du Nord, le Cul-de-Sac et les plaines voisines de Léogane et de l'Arcahaye)³¹



Liasse du contentieux Mercier (ANOM)

Louis Taverne, homme d'affaires très introduit

Le dossier le plus volumineux est celui rédigé par Julien Mercier qui met en cause Louis Taverne quant à la gestion des biens³² possédés par Renée Mercier, épouse de Louis Asselineau, négociant à Léogane, rentrée à Nantes avec son mari en juin 1736. L'affaire fut d'abord confiée aux sieurs Sarrebours et Luiseux négociants à Léogane qui transfèrent cette charge en 1748 à la compagnie des sieurs Heurtin et Desroches.

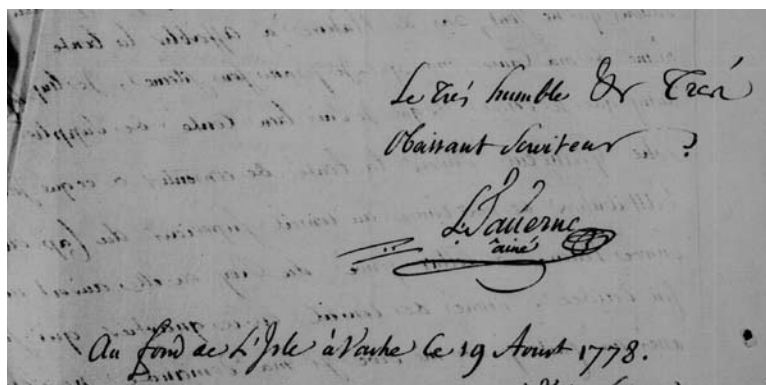
On y apprend qu'en 1750, Louis Taverne s'associe avec cette compagnie. En 1753, la veuve Asselineau décède à Nantes. Ses neveux - dont Julien Mercier habitant au quartier des Flamands à Saint-Domingue - apprennent que leur tante « avait laissé des biens assez considérables ». Ils se rapprochent de la compagnie Heurtin, Desroches et Taverne. Cette maison semble brasser un volume d'affaires assez considérable car elle est « divisée en trois branches, l'une à Léogane conduite par le sieur Heurtin, la seconde à Saint Marc dirigée par le sieur Desroches et l'autre aux Cayes administrée par le Sieur Taverne ».

N'obtenant, selon ses dires, aucun compte et aucun argent de cette succession, Mercier attaque la compagnie en justice en 1758. L'affaire traîne jusqu'aux années 1774³³ car, selon Julien Mercier, Louis Taverne utilise toutes les voies juridiques pour ne payer que ce qui est dû. Selon un





des argumentaires de Louis Taverne, on apprend que vers 1772-1774, il est âgé de cinquante-huit ans et qu'il a passé trente-six ans de sa vie « dans un travail continu en cette colonie dans une culture d'indigo ». Se révélant fin procédurier, Louis Taverne semble aussi être un homme



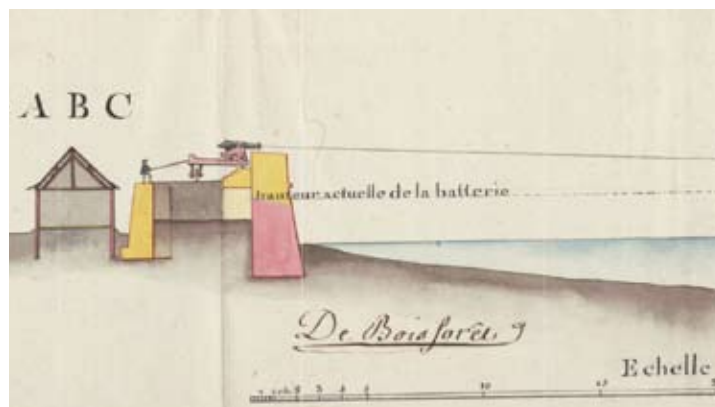
Signature de Louis Taverne dans le dossier du contentieux Mercier (ANOM)

d'affaires entreprenant écrivant directement en 1771 au duc de Praslin, ministre et secrétaire d'état de la Marine, pour lui demander « d'expédier de cette ville (Les Cayes) et d'autres ports de la colonie des bâtiments chargés de tafia et quelques sirops mélasse destinés pour la côte d'Afrique où ils prendront en retour des nègres esclaves, de la poudre d'or, morphil cire en pain et autres marchandises permises qui seront introduites et

vendues dans cette même ville ou autres de la partie au sud ». Ceci revient à demander ni plus ni moins la levée de l'exclusif colonial pour permettre le développement de la partie sud de Saint-Domingue où « les nègres, cet objet si important, sont devenus depuis quinze ans d'une rareté extrême (...) il en résulte que plusieurs habitations souffrent considérablement ». Un mémoire daté d'août 1778 et signé de sa main indique que Louis Taverne réside toujours aux Cayes au fond de l'Isle à Vache. Après ce dernier document nous perdons sa trace.

Taverne de Boisforêt, agent de l'État à Saint-Domingue

L'autre rejeton Taverne implanté à Saint-Domingue est Honoré-Marie Taverne de Boisforêt, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major au corps royal de génie en chef dans les parties de l'ouest et du sud des fortifications de la colonie de Saint-Domingue.



Signature de l'ingénieur Taverne de Boisforêt sur l'un de ses plans en 1784 (ANOM 15 DFC 187 B)

Le traité de Ryswick (1697) avait reconnu la partition de fait de l'île d'Hispaniola. Il fallait donc délimiter la frontière entre les souverainetés française et espagnole. Le 31 décembre 1769, Taverne de Boisforêt reçoit de Versailles l'ordre de quitter la France « pour





être employé à Saint-Domingue en qualité d'ingénieur en chef (...) » mais de se rendre avant son départ auprès de M. le duc de Praslin pour recevoir les instructions sur les « objets auxquels il aura à s'occuper dans la colonie ».

En 1773, le gouvernement lui demande de rester à Saint-Domingue et le nomme inspecteur à la limite (c'est-à-dire à la frontière avec l'Espagne). Le 5 juillet 1773, il est à Compiègne pour rendre compte de l'achèvement des travaux sur la frontière de Saint-Domingue avec l'Espagne. Selon les états de service de Boisforêt, une de ses principales missions est de cartographier afin de la délimiter correctement la frontière entre la partie française et la partie espagnole.

Il est basé aux Cayes-Saint-Louis (d'où la nécessité pour Louis Taverne de signer « Taverne l'aîné »). Les liens entre Montdhiver et Boisforêt, malgré la distance, semblent étroits. En effet le 28 mars 1781, c'est Taverne de Montdhiver qui agit par procuration pour son frère Boisforêt dans le règlement de la succession de leur frère Lamoral Taverne à Dunkerque, chez les notaires Castrique et Sta. En février 1782, profitant de ses relations et son ancienne position de bourgmestre de Dunkerque et de subdélégué de l'intendant, Taverne de Montdhiver plaide la cause de son frère auprès des plus hautes autorités pour qu'il obtienne le grade de colonel. Il renouvelle sa tentative en mai 1782 auprès du marquis de Castries pour que ce dernier intervienne auprès du marquis de Ségur. En 1786, Taverne de Boisforêt repart à Saint-Domingue, il est alors directeur général des fortifications. Il y décède et est inhumé à Port-au-Prince le 26 janvier 1788.

Notes

¹ CROUZET (François), *La guerre économique franco-anglaise au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2008, p.9.

² DE CAUNA (Jacques), *Au temps des îles à sucre, Histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIII^e siècle*, Paris, éditions Khartala, 2003, p.11.

³ Selon Christian Pfister, la ligne directe Dunkerque/Antilles est empruntée par la presque totalité des navires dunkerquois. Certains d'entre eux descendent le long de la côte africaine et se livrent à la traite. PFISTER (Christian), *Ports, navires et négociants à Dunkerque (1662-1792)*, Dunkerque, Société dunkerquoise, 1985, pp.305-309.

⁴ PFISTER (Christian), *Ports, navires et négociants*, opus cit. p.313.

⁵ CMUA archives de la CCID.

⁶ Il s'agit de la Veuve ARCHEADCON & GAMBA – BERNARD Charles – BODIN Joseph – BONJEAN Dominique – BOUCHON Jean-Baptiste – CAILLIEZ l'aîné – CAILLIEZ Frères – CASTELEYN Charles-Antoine – J.B. CASTELEYN – CATRICE – DARRAS – DELATRE – DRIEUX – DUCROCQ – EMMERY & VANHEE – FONTENAY – GENEAU – GILLODTS Pierre – HARDY – KAVANAGH – MEIGNOT D'ALLET – MOREL Dominique – POL Jacques – R. COPPENS & Co – TAVERNE DE MONTDHIVER – SPYNS Antoine – TUGGHE Pierre.

⁷ Dominique Bonjean occupera cette fonction jusqu'à sa démission le 11 juillet 1769.

⁸ LEYSSENS (Agathe), *Élites municipales, pouvoirs et corporations à Dunkerque au XVIII^e siècle*, thèse non publiée sous la direction de Philippe Guignet, soutenue à l'université Lille III-Charles-de-Gaulle, déc. 2006.

⁹ Taverne de Montdhiver revient à l'hôtel de ville en tant que bourgmestre le 21 décembre 1774 et cesse ses fonctions en 1780.

¹⁰ La mère de Robert Coppens n'est autre que Jossine Jeanne Taverne. Son père Bernard-Nicaise était conseiller de la chambre de commerce (1722-1724) puis échevin (1725-1727). Robert Coppens, conseiller à la chambre de commerce de 1757 à 1759, devient trésorier de la ville à la démission de Dominique Bonjean en 1769.

¹¹ Pierre Tugghe est un des rares membres de la plus puissante dynastie scabinale dunkerquoise à ne pas avoir siégé sur les





bancs de l'hôtel de ville. La puissance des alliances matrimoniales, son cousinage, lui permettent de conserver une influence occulte mais efficace sur la politique municipale.

¹² COOLEN (Georges), « *Négriers dunkerquois* », in Bulletin des antiquaires de la Morinie – Tome XIX, mars 1960, pp. 290-323. Selon Georges Coolen, pour un navire de 300 tonneaux destiné au commerce triangulaire, il faut compter un investissement de 300 000 livres (prix d'achat du navire, armement, ravitaillement, cargaison, assurance et frais supplémentaires en cours de route, délais de paiement car le produit des ventes n'était pas toujours payé comptant et les délais s'allongeaient jusqu'à plusieurs années).

¹³ Bonaventure Tresca avait épousé le 3 février 1775 Isabelle Victoire Hendericksen, fille d'un maître tonnelier dunkerquois, échevin de 1757 à 1761, nommé administrateur de l'hôpital général en 1748.

¹⁴ COOLEN (Georges), op.cit. pp. 290-323.

¹⁵ Ce dernier est né à Dunkerque en 1742 et frère de Pierre-Jean qui termina sa carrière en tant qu'amiral.

¹⁶ Archives départementales du Nord, 2E182 – minutes de Léandre Delahaye (années 1744-1770) – dossier n° 5 – folio 3 (Boniface 1744)

¹⁷ Ainsi en 1731, dans le registre des baptêmes acte n°10, on retrouve celui de Michel François « nègre de Martinique dont on ignore les parents ».

¹⁸ COOLEN (Georges), ibidem.

¹⁹ *Être noir en France au XVIII^e siècle (1685-1805)* catalogue d'exposition. Musée du nouveau monde 21 avril – 12 juillet 2010, La Rochelle, p.19. AMD série ancienne 189 boîte n° 6. Une procédure contre un nègre soit-disant libre, journalier de sa profession prisonnier dans les prisons royales en date du 11 septembre 1766, nous apprend que ce noir Jean-Baptiste François, âgé d'environ 25 ans est là depuis seize ans qu'il est venu de la Martinique « avec le capitaine Teste de ce port à qui il appartenait l'ayant acquis à la côte de Guinée ».

²⁰ *Être noir en France* ibidem p.29.

²¹ Tableau conservé au musée des Beaux-Arts de Lille.

²² AMD, série ancienne 77/43

²³ AMD série ancienne 77/43

²⁴ Louis Hardy de Merville fut échevin de 1761 à 1765. Il termine sa carrière scabinale en tant que deuxième échevin. Il joue un rôle fondamental dans l'érection de la juridiction consulaire. Les négociants font appel à lui en 1772 alors qu'il réside à Paris pour accélérer l'obtention des lettres patentes. De 1781 à 1784, Hardy de Merville est chargé de représenter les villes de Dunkerque et de Lille au conseil du commerce. Sa fonction de receveur aux confiscations à Saint-Domingue peut expliquer que son frère Hardy de Saint Yon soit si parfaitement renseigné, se lance dans la traite négrière et s'intéresse aux manufactures sucrières de Saint-Domingue (PFISTER Christian, *Dunkerque, ports, navires*, ibidem, p.313.)

²⁵ AMD série ancienne 46/96.

²⁶ Marie Capet se remarie avec le comte d'Ornano, chevalier de Saint-Louis, commandant le régiment royal italien. Elle meurt au Cap le 1^{er} novembre 1764.

²⁷ Charles Lombart est témoin au mariage de sa nièce et de Pierre Faulconnier en 1758.

²⁸ PFISTER (Christian), opus cit. p.313.

²⁹ ANOM – consultation en ligne, onglet personnel colonial, dossier « papiers relatifs à une discussion d'intérêts particuliers entre le sieur Julien Mercier et le sieur Louis Taverne à l'occasion des biens et succession de la veuve Asselineau (carton n° 11 dossier n° 10).

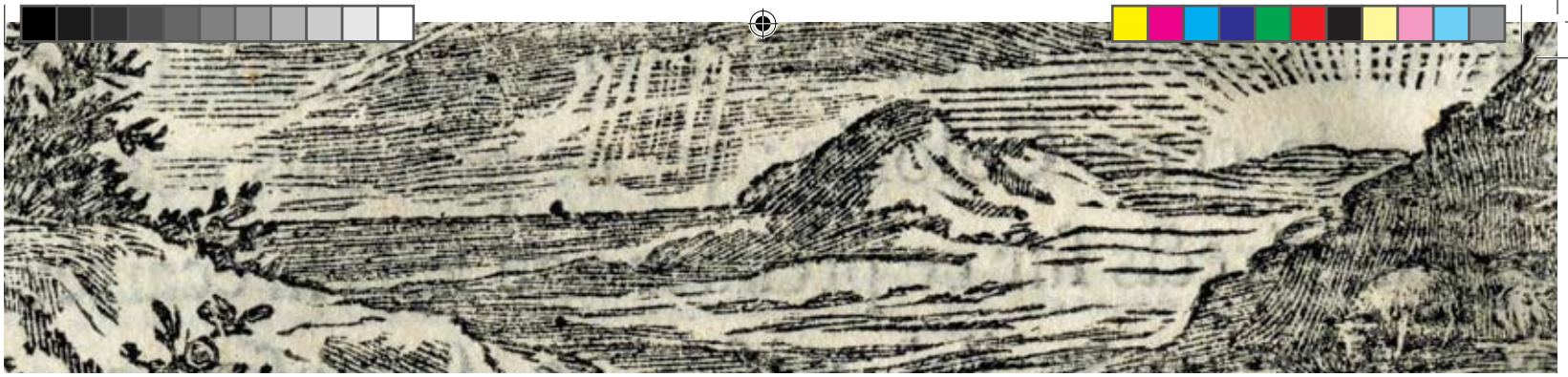
³⁰ Plusieurs recoupements nous permettent de l'identifier comme Louis Taverne seigneur de Beauval. Selon le mémoire de Julien Mercier, Louis Taverne serait arrivé vers 1750 à Saint-Domingue. Selon les recherches prosopographiques entreprises et eu égard au fait que son épouse n'eut plus d'enfant après 1750. Il est issu de la première union de Jean Nicolas Taverne, seigneur de Renescure, et de Julie Ursule de la Derrière. Il est donc bien le frère aîné (d'où sa signature de Louis l'aîné) de Taverne de Montdhiver et de Taverne de Boisforet, issus du second mariage de leur père avec Marie Vanderlinde (mariage célébré en 1726). Au bas de l'acte de mariage (1771) de son fils Pierre-François Albert Taverne, seigneur de Burgault, il est indiqué que l'officiant recueille « le consentement du père et de la mère (de la mariée), celui du sieur Pierre François Mahieu ayeul maternel de l'époux et tuteur, le père étant absent depuis de longues années ».

³¹ DE CAUNA (Jacques), *Au temp des Isles à sucre...* ibidem, p.14.

³² Ces biens consistent en « différents crédits à recouvrer, trois maisons sises à Léogane, une autre scituée en bord de la mer avec des bestiaux et quatre nègres ».

³³ Les archives conservées ne nous permettent de connaître ni la date d'extinction, ni la conclusion de cette chicane.



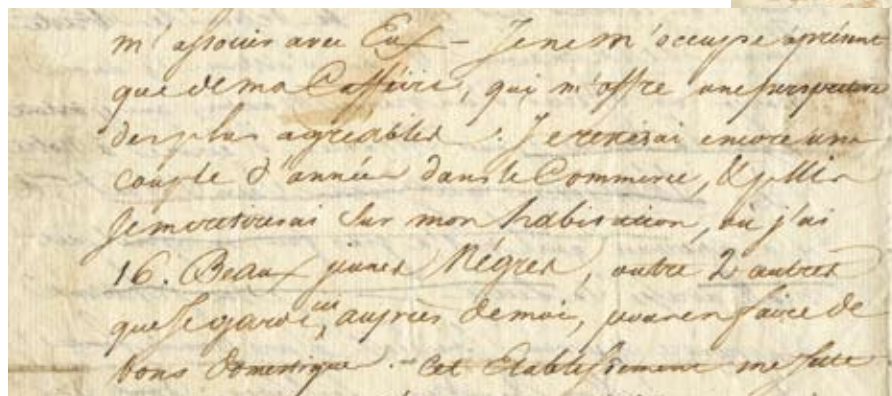


Dominique Lemaire, colon dunkerquois à Saint-Domingue

par Justine Degroote, Centre de la Mémoire

Le destin américain d'un négociant dunkerquois.

Dominique Lemaire, fils d'Etienne Antoine et de Jeanne-Thérèse Maleise, est né à Dunkerque le 4 juin 1739. Suivant les traces de son père, il choisit de faire carrière dans le commerce et devient négociant. En 1763 il entreprend un voyage vers le Port-au-Prince sur l'île de Saint-Domingue où résidait son défunt oncle, Antoine-Joseph Maleise, pour en liquider la maison mortuaire et recueillir la part qui revient à sa famille. Toutefois le climat et les conditions de vie plus que plaisantes qu'offre l'île, ainsi que les opportunités économiques, financières et professionnelles que Dominique Lemaire y entrevoit l'encouragent à tenter sa chance aux Antilles. À vingt-quatre ans, il décide donc de s'établir à Saint-Domingue pour y monter sa propre affaire. Le tremblement de terre qui secoue la ville de Port-au-Prince quelques mois seulement après son installation le pousse cependant à fuir la capitale. Il trouve alors refuge dans la ville de Jérémie, où il entreprend la construction d'une vaste habitation.



« Je ne m'occupe à présent que de ma affaire qui m'offre une perspective des plus agréables. Je resterai encore un couple d'année dans le commerce et puis je me retirerai sur mon habitation où j'ai 16 beaux jeunes nègres, outre deux autres que je garde ici auprès de moi pour en faire de bons domestiques... »

Lettre expédiée de Port au Prince par D. Lemaire le 13 Août 1771 (Amdk)

L'insurrection des esclaves à Saint-Domingue en 1791, à laquelle Dominique Lemaire assiste et dont il témoigne dans les lettres adressées à sa sœur et à son neveu, le contraindra finalement de fuir et d'abandonner sa propriété, fruit de trente-quatre années d'ouvrage. Cette fuite le mène à Kingston en Jamaïque où il passe le reste de ses jours en tant que prisonnier des Anglais, jusqu'à sa mort le 9 juin 1818. Son décès, qui reste méconnu en France pendant plusieurs mois, n'est déclaré à Dunkerque que six mois plus tard, le 29 décembre 1818. Dominique Lemaire avait pris soin de rédiger son testament la veille de sa mort, le 8 juin 1818. Il y désigne pour héritiers les neuf enfants de son frère aîné, Christophe Lemaire, ainsi que sa sœur, Marie-Joséphine Lemaire, veuve Fockedey, et son neveu Jean-Jacques Fockedey.



Jean-Jacques Fockedey

Neveu privilégié de Dominique Lemaire, Jean-Jacques Fockedey fut l'un des principaux destinataires des lettres de son oncle à Saint-Domingue qui accorda une attention particulière à sa formation de négociant et de gestionnaire de la fortune familiale.

Il devint effectivement une personnalité éminente du paysage dunkerquois des XVIII^e et XIX^e siècles. Contemporain de la naissance de la photographie, ce notable nous a laissé son portrait qui – de façon indirecte – nous rapproche de l'image qui put être celle de Dominique Lemaire



Portrait de Jean-Jacques Fockedey, député du Nord en 1840. Bibliothèque municipale de Lille

Docteur en médecine en 1771, il s'installe à Dunkerque où il acquiert immédiatement une solide réputation. Homme de Lettres autant que de Sciences, il fonde en 1786 la Société de l'Amitié littéraire de Dunkerque, cercle académique et intellectuel dissout en 1792 dans les divergences de ses membres exacerbées par la Révolution.

Jean-Jacques Fockedey préside aussi la Société des Amis de la Constitution de Dunkerque. Conseiller municipal en 1790, élu l'année suivante au Directoire du département, il s'engage dans la Garde nationale lors du siège de Dunkerque en septembre 1793.

Opposé aux motions les plus virulentes de la Constituante, il intervient aussi pour le rétablissement de la franchise commerciale de Dunkerque, sans succès.

À la Convention, il reconnaît «les crimes» de Louis XVI mais opposé à la violence, vote contre la mort du roi et démissionne le 3 avril 1793 après son exécution.

Retiré à Marcq-en-Baroeul, il y meurt le 11 mai 1853 et selon ses volontés, est inhumé à Dunkerque deux jours plus tard.



Courrier adressé par Dominique Lemaire à son neveu Jean-Jacques Fockedey le 25 avril 1802 (Amdk)



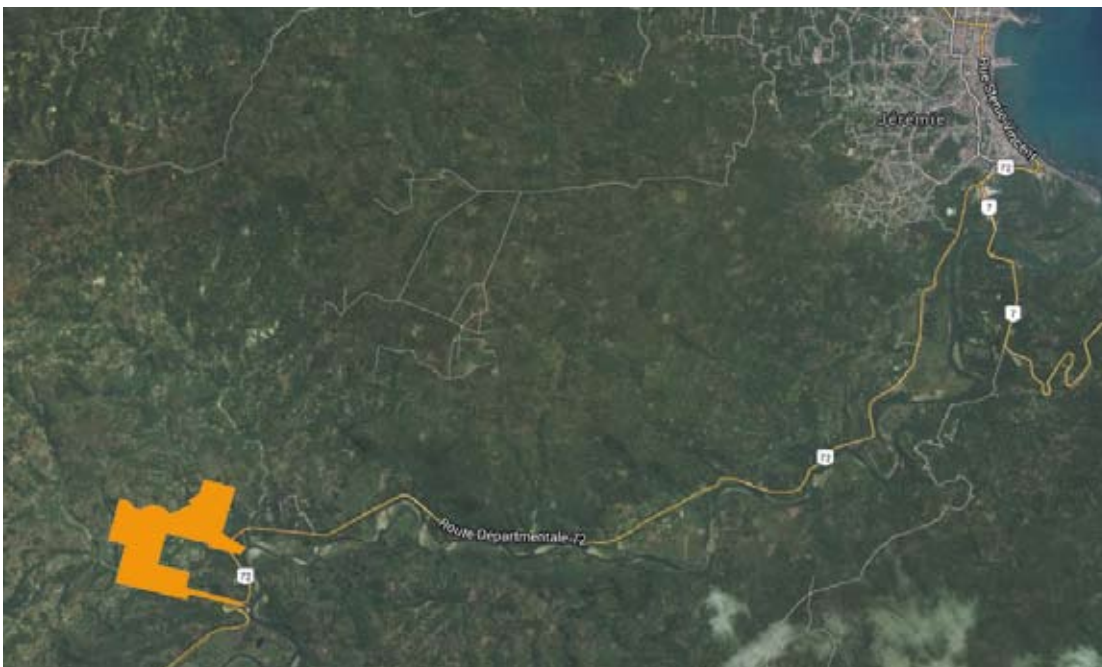


De la prospérité à l'infortune

À Jérémie, les terres de Dominique Lemaire s'étendent sur plus de cent cinquante hectares et sont divisées en deux propriétés : « la Hatte et Corail » et « la Ravine des Abricots ». C'est au sein de cette dernière, la plus importante, sur les hauteurs de la Grande Rivière, que réside le colon dunkerquois. « La Hatte et Corail » est quant à elle habitée pendant deux ans par Louis Lemaire, neveu de Dominique, qui profite de son séjour à Saint-Domingue pour se former auprès de son oncle en gérant notamment les bêtes à cornes qu'il possède en plus de ses cultures de coton et de tabac.

Les premières lettres écrites par Dominique Lemaire à Saint-Domingue qui ont été retrouvées et conservées datent de 1771. La correspondance ultérieure qu'il a entretenue avec sa famille ne fournit aucune indication sur les huit premières années qu'il a passées sur l'île. Les registres du « greffe du Tribunal terrier des isles françaises de l'Amérique-sous-le-vent » de juin 1772 révèlent cependant qu'à l'époque où il vit à Port-au-Prince, Dominique Lemaire exerce la fonction d'interprète du Roi et de l'Amirauté pour les langues étrangères.

Dans une lettre datée du 2 janvier 1771, le colon dunkerquois annonce posséder déjà quatre « nègres » et trois « négresses » qui travaillent sur ses terres. Les affaires s'avérant fructueuses et son exploitation se développant, Dominique Lemaire double le nombre de ses esclaves en à peine sept mois. En août 1771, il déclare donc disposer désormais de « quatorze jeunes nègres », parmi lesquels deux sont employés comme domestiques personnels.



Emprise du domaine de Dominique Lemaire sur le cours de la rivière qui rejoint Jérémie et son port (reconstitution par L. Vanpee suivant les indications d'un plan figuré de la plantation, mars 2016)

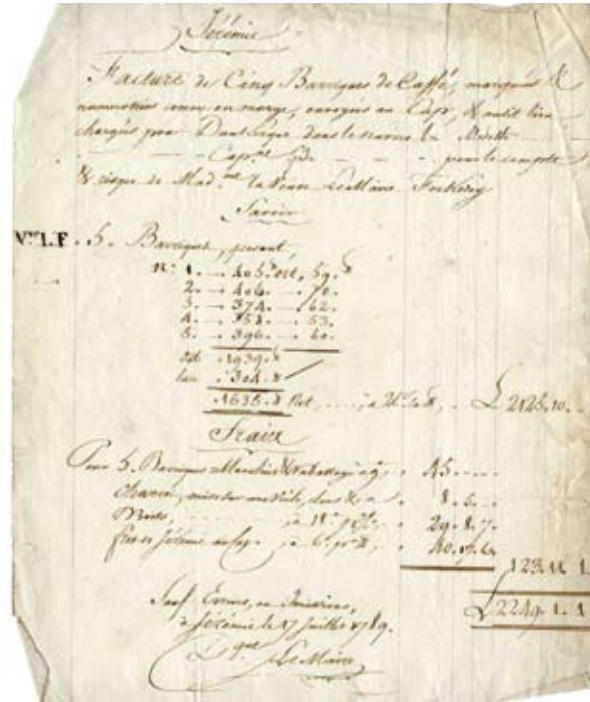




L'intuition des troubles

Si Dominique Lemaire est homme d'affaires chevronné, il est également introduit en politique. Député à l'Assemblée Coloniale, il ne manque pas des qualités qui lui permettent d'analyser l'esprit public et de pressentir la révolte des esclaves à Saint-Domingue avant même que ne commencent les troubles sur l'île.

Stimulée par les nouvelles de la métropole et les fonctions politiques qu'il occupe, l'intuition de Dominique Lemaire se renforce lorsqu'il apprend que la question de la « liberté des Noirs » a été soulevée en France. Mesurant l'influence des idées des « Philanthropes », il se doute qu'elles ne tarderont pas à se propager jusqu'aux colonies et comprend que la crise est latente à Saint-Domingue.



Expédition d'une cargaison de Lemaire vers Dunkerque le 17 juillet 1789 ! Il ignorait encore la prise de la Bastille... (Amdk)

Les exportations de Dominique Lemaire se poursuivent tant qu'il est possible. Il envoie sa production de coton et de café à sa sœur à Dunkerque qu'il charge de vendre pour son compte. Dans le cas où le marché à Saint-Domingue cesserait brusquement, il s'assurerait ainsi une source de revenus en métropole.

Le déclin des affaires se profile : l'importance et la violence de la révolte d'abord entravent puis interrompent totalement la navigation. Dominique Lemaire est finalement contraint d'abandonner la totalité de son domaine et des activités qu'il y menait. Il devient malgré lui un témoin privilégié de la naissance de la première « République noire » en 1804.



« Les affaires sont nulles dans la colonie par le peu de navires qui nous arrivent de France, par la rareté d'argent et par les troubles qui ont lieu depuis un mois au Port au Prince, à Saint Marc, au Cap et aux Cayes et ailleurs. Par bonheur que la paix reigne dans ce quartier ci ». Lettre de D. Lemaire, à Jérémie le 24 août 1790 (Amdk)





*« ... le gouvernement tyranique du Nègre Toussaint Louverture
dont vraisemblablement vous avez lu la constitution... »*

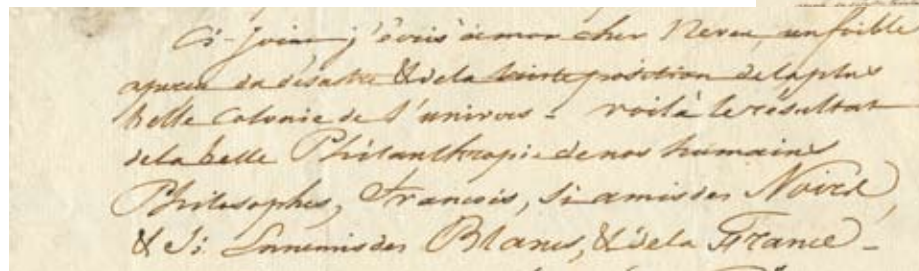
Dominique Lemaire, lettre du 25 avril 1802

Le témoin intransigeant et déconcerté de la révolution haïtienne

Les lettres de Lemaire restituent un profond sentiment de trahison, mêlé à l'incompréhension la plus totale lorsqu'il raconte comment ses « nègres » se sont retournés contre lui, allant jusqu'à incendier sa propriété. À travers la correspondance avec sa famille, le colon dunkerquois fait part de la consternation qu'il éprouve face au soulèvement et aux massacres perpétrés par les esclaves dont il refuse de comprendre la signification et de mesurer les enjeux.

« Il [l'esclave] vivait sans souci, sans inquiétude, tant sur le présent que sur l'avenir, assuré qu'il était de son existence et de celle de sa famille soit en santé soit en maladie, qu'il devint paralytique ou impotent, et enfin assuré qu'il était qu'il serait nourri, entretenu jusqu'au dernier jour de sa vie. » Aux yeux de Dominique Lemaire, l'esclave et sa famille étaient convenablement logés, amplement nourris et décentement vêtus et, en cas de maladie, ils étaient soignés et médicamentés. Les enfants étaient choyés et élevés et les esclaves enceintes ménagées avant et après leur accouchement. Selon le colon, l'esclave n'avait donc rien à envier au paysan européen qu'il cite en comparaison.

Dominique Lemaire clame son désespoir face à la révolte qui ravage son domaine et son destin. Il décrit une île en proie à l'anarchie et dépeint sans détour les crimes auxquels il dit avoir assisté : destructions de plantations, incendies d'habitations, viols, massacres de colons... Le Dunkerquois dresse un portrait effroyable des « Noirs » désormais indépendants, qu'il représente revanchards, cruels, voleurs, destructeurs et qu'il qualifie à maintes reprises de « féroces » et de « bêtes sauvages et sanguinaires » dont le seul but est, selon ses dires, d'exterminer tous les « Blancs » de Saint-Domingue.



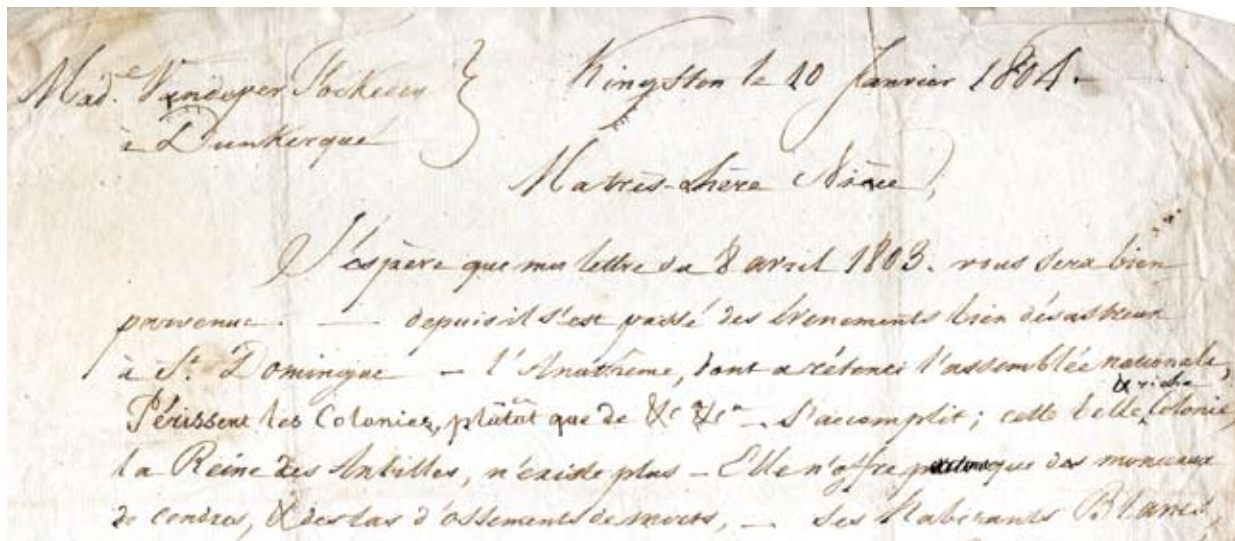
Extrait de la lettre du 25 1802 « Ci joint j'écris à mon cher neveu un faible aperçu du désastre et de la triste position de la plus belle colonie de l'univers. Voilà le résultat de la belle philanthropie de nos humains philosophes français, si amis des noirs et si ennemis des blancs et de la France. »
Lettre de D. Lemaire, de Jérémie le 25 Avril 1802 (Amdk)





Bien qu'ayant pressenti les événements, il reste abasourdi face à la trahison de « ses nègres », se considérant plus comme un bienfaiteur que comme un maître, revendiquant de les avoir élevés. Il ne comprend pas l'ingratitude de ces êtres qui selon lui, lui doivent tout. C'est donc un regard de parfaite incompréhension que nous livre le colon sur le mouvement émancipateur et abolitionniste qui embrase Saint-Domingue.

S'agit-il d'hypocrisie intéressée, du refus de reconnaître ce qui est aujourd'hui considéré comme un crime contre l'Humanité, ou simplement de la sincère conviction d'avoir agi pour le bien des esclaves et de leur avoir offert une situation enviable et avantageuse ? L'incompréhension amère dont témoigne Dominique Lemaire à propos de la révolution à Saint-Domingue constitue en tout cas la réaction communément partagée des colons de l'époque.



L'amertume de Dominique Lemaire en 1804 (Amdk)





De Saint-Domingue à la République d'Haïti

par Justine Degroote, Centre de la Mémoire

L'équilibre précaire de la colonie

Saint-Domingue concentre à la fin du XVIII^e siècle les trois quarts des échanges coloniaux. Avec 600 000 habitants, dont 40 000 affranchis essentiellement mulâtres et 500 000 esclaves régis par le Code Noir, l'île est la plus prospère des possessions françaises d'Outre-Mer.

Mais de nombreux facteurs limitent sa croissance, comme l'instabilité du milieu naturel qui souffre de la rareté de la pluie comme des ouragans, ou les effets des déboisements qui stérilisent les sols par assèchement. De plus, les colons mauvais payeurs, la concurrence sauvage des plantations ou les armateurs insolubles ruinés dans le commerce de l'Amérique fragilisent encore la situation de la colonie.

Les milliers d'esclaves, premiers à en connaître les effets, subissent des disettes chroniques qui stimulent les mouvements de révolte. Si les actes d'insubordination sont impitoyablement réprimés par les colons, l'accumulation des troubles révèle l'importance du sentiment anticolonial des esclaves dès les années 1720, sentiment que partagent les affranchis.

Connus sous le nom de « libres de couleur », ces derniers n'ont pas les mêmes droits que les colons bien qu'ils possèdent un quart des esclaves de l'île. Ils ne peuvent par exemple pas prétendre au titre de « Monsieur » ni au port de l'épée. Encouragés par l'agitation ambiante, ils revendiquent progressivement leur égalité par rapport aux « blancs ».

Voici, d'après le rapport d'un propriétaire même d'esclaves, comment étaient traités ceux de Saint-Domingue : « Sept à huit patates et un peu d'eau étaient la nourriture que les esclaves de St-Domingue recevaient de leurs maîtres. Ils se levaient la nuit pour aller *marronner* quelques vivres, et lorsqu'ils étaient découverts, ils étaient fouettés. Que de fois j'ai vu, à l'instant du déjeuner, les nègres ne pas avoir une patate et rester sans manger ! Cela arrive sur presque toutes les habitations à sucre lorsque les pièces de vivre ne donnent pas en abondance : alors les nègres souffrent pendant quelques mois.

Extrait de « Colonies étrangères et Haïti. Résultats de l'émancipation anglaise » par Victor Schoelcher. Tome second, 1843, page 86.
(CMUA CCID G 282 B)



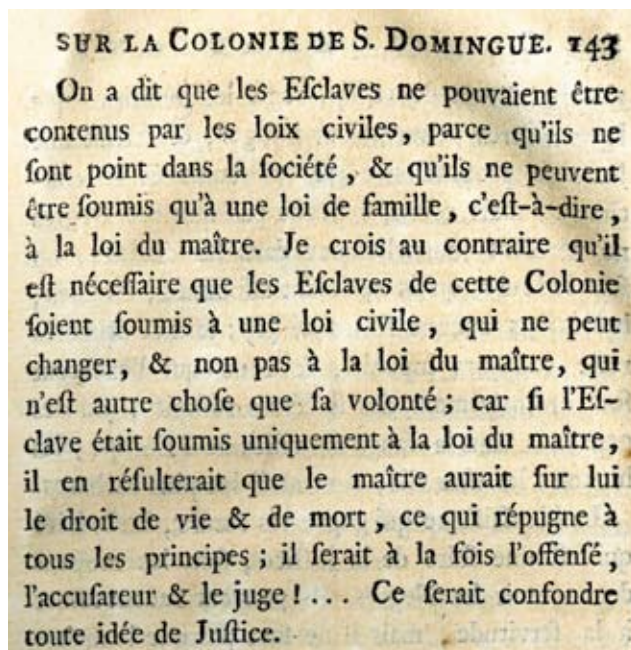


Les prémices de l'insurrection

En 1760, les dissensions se renforcent avec la contestation des affranchis. La discorde s'installe durablement à Saint-Domingue, opposant « blancs » et « mulâtres » et la crise s'accroît à la fin du siècle malgré les concessions des Français pour éviter l'insurrection. Suite à la guerre de Sept Ans en 1763, les planteurs ont affranchi les femmes ayant élevé six enfants ou plus et amélioré le sort de leurs autres esclaves. Mais un grand nombre d'entre eux parlent désormais le français et certains sont instruits : rien ne peut contenir les idées abolitionnistes qui se propagent.

Dans son *Histoire des deux Indes* publiée en 1770, l'abbé Raynal n'annonce-t-il pas qu'« il ne manque aux Nègres qu'un chef assez courageux pour les conduire à la vengeance et au carnage. Où est-il ce grand homme que la nature doit à ses enfants vexés, opprimés, tourmentés, où est-il ce Spartacus nouveau, qui ne trouvera point de Crassus ? N'en doutons pas, il se montrera, il lèvera l'étendard sacré de la liberté » ?

Les tensions atteignent leur paroxysme en 1789 lorsque l'effervescence métropolitaine de la Révolution se propage aux colonies. L'insurrection est latente. Face à cette menace, les Français accordent stratégiquement la citoyenneté aux gens de couleur nés de parents libres. Le décret du 15 mai 1791 qui formule et officialise cette décision échoue cependant à satisfaire les protestataires qui exigent une égalité stricte avec les colons. Cette exigence plonge alors la colonie au cœur d'une guerre sanglante.



Des esprits éclairés prennent position dès le XVIII^e siècle contre le traitement que subissent les esclaves, comme le juriste Hilliard d'Auberteuil dans ses remarquables « Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint Domingue » publiées à Paris en 1776.

Peu conforme aux intérêts coloniaux, l'ouvrage fut interdit et son auteur mourut assassiné à son retour d'Amérique à Saint Domingue en 1789 !

(CMUA CCID G 120 A 1, page 143)





La révolte de 1791

Affranchis et mulâtres d'une part et planteurs blancs d'autre part commencent à s'affronter au printemps 1791 et associent à la querelle leurs esclaves auxquels ils confient des armes et promettent la liberté. Certains d'entre eux profitent de l'occasion pour fuir les plantations et se cacher dans la forêt, acte qui leur vaut le surnom de « nègres marrons ». Les fugitifs organisent le 14 août 1791 une cérémonie vaudou au cours de laquelle ils revendiquent l'abolition de l'esclavage et qui entraînera une violente insurrection quelques jours plus tard.

L'émeute éclate dans la soirée du 22 au 23 août 1791 dans la partie orientale de la province nord de Saint-Domingue. Elle associe esclaves et affranchis suite à l'ordre de l'Assemblée nationale d'exécuter plusieurs des leurs. Tout au long de la nuit, les villes du nord de l'île comme Jérémie endurent les massacres et la destruction des sucreries et « caférières ». Plus de 1 000 colons trouvent la mort.

En quelques jours, l'insurrection se propage au reste de la colonie. Quand à Paris, l'Assemblée législative du 28 mars 1792 proclame l'égalité de droit entre tous les hommes libres, cette décision historique arrive trop tard pour enrayer le conflit et n'a aucune incidence sur la suite des événements.



L'incendie du Cap le 21 juin 1793. Gravure de J. B. Chapuy d'après J. L. Bocquet en 1795.
(Archives départementales de la Martinique. 15 Fi 182)





Toussaint Louverture et la révolution haïtienne

par Justine Degroote, Centre de la Mémoire

De l'insoumission à la citoyenneté

Les premiers combats révèlent le talent militaire de François Toussaint, un esclave affranchi quinze ans auparavant et propriétaire d'une « habitation » de treize hectares et d'une vingtaine d'esclaves. En 1791, il rejoint les esclaves en révolte commandés par Jean-François Papillon et George Biassou et s'illustre par son courage et son sens de la stratégie qui lui valent le surnom de « Louverture ».

En 1793 lorsque l'Espagne entre en guerre contre la France, il rejoint ses armées avec Biassou en échange d'une promesse de liberté générale de Madrid qui occupe Santo Domingo, la partie orientale de l'île. D'abord colonel de camp sous les ordres de Jean-François, Louverture est nommé lieutenant-général par le roi d'Espagne le 8 novembre 1793 et se retrouve à la tête de 4 000 hommes avec lesquels il enchaîne les succès.

À Paris, l'insurrection est perçue comme une révolte royaliste appuyée par les Anglais et les Espagnols. Pour la contrer, la République française envoie les commissaires Léger-Félicité Sonthonax et Étienne Polverel à Saint-Domingue avec un corps expéditionnaire de 6 000 hommes. En juin 1793, les deux hommes décident d'affranchir les esclaves fidèles à la République. Deux mois plus tard, Sonthonax est contraint de procéder à un affranchissement général, suite à quoi trois députés de Saint-Domingue convainquent la Convention de généraliser l'abolition de l'esclavage à l'ensemble des colonies françaises.

Le décret du 4 février 1794 qui officialise cette abolition offre à Toussaint une pleine citoyenneté ainsi que la possibilité d'accéder à de plus hautes responsabilités. Cette circonstance, associée à la fragilité du soutien espagnol qui tarde à concrétiser sa promesse de libération des esclaves, pousse Louverture à changer de camp pour faire front commun avec les révolutionnaires français le 18 mai 1794.



Portrait de Toussaint Louverture par Alexandre François Louis, comte de Girardin. Tableau daté de l'an XIII (1804-1805) conservé en collection haïtienne.



De la liberté à l'indépendance

Très influencé par la culture française, Louverture qui veut incarner le « Spartacus Noir » de l'abbé Raynal mène une lutte sans merci contre les Espagnols dont il finit par triompher. Vient le tour des Anglais qui, décimés par la fièvre jaune, sont facilement vaincus par Toussaint. Triomphant, il se débarrasse de Sonthonax en le faisant élire député à l'Assemblée des Cinq-Cents. Il reprend ensuite le sud de l'île à son rival le mulâtre Ribot et reçoit la reddition définitive des Anglais en octobre 1795.

Un an plus tard, devenu commandant des troupes du Nord et de l'Ouest, il prend en main le gouvernement de l'île et restaure les cultures sans rétablir l'esclavage. Il invite les blancs à retrouver leurs habitations où les anciens esclaves devenus salariés doivent travailler sous la surveillance d'une police féroce. Cette mesure, entérinée par le décret du 12 octobre 1800, rassure les planteurs et permet à l'île de retrouver son activité économique.

Le 27 janvier 1801, Louverture réoccupe la partie orientale de l'île que l'Espagne avait cédée à la France en 1795. Cette initiative déplait à Napoléon Bonaparte qui établit pour les colonies une législation spéciale... dont Toussaint n'a cure : le 8 juillet 1801, il proclame l'autonomie de l'île et se nomme gouverneur général à vie de la nouvelle République avec la faculté de désigner son successeur. Excédé, Bonaparte envoie une lourde expédition à Saint-Domingue commandée par son beau-frère le général Charles Leclerc, secondé par le général Donatien-Marie-Joseph de Rochambeau, en vue de débarrasser l'île des généraux de couleur qu'il qualifie de « nègres dorés ». Les hommes de Toussaint sont vaincus le 1er mai 1802.

Le 2 novembre de la même année, suite à la mort du général Leclerc, le commandement revient à Rochambeau qui instaure une politique de terreur sur l'île. Il est cependant contraint de capituler le 18 novembre 1803 après sa défaite à Vertières face au général Jean-Jacques Dessalines. Douze jours plus tard, le 30 novembre 1803, c'est au tour du général Dessalines d'être reconnu comme chef suprême de l'île. Il proclame alors l'indépendance de Saint-Domingue sous le nom d'Haïti. Le 1^{er} janvier 1804 est promulgué l'acte fondateur de la République d'Haïti, première république noire de l'Histoire !





L'histoire haïtienne continue d'inspirer les artistes de l'île, comme l'illustre cette allégorie d'Etienne Chavannes en 1994. On y retrouve la figure de Jean-Jacques Dessalines adossée à « L'arbre de la Liberté » dans la foule des Haïtiens libérés. (remerciements particuliers à Etienne Chavannes et Véronique Parmentier)





La mort de Toussaint Louverture

Toussaint Louverture, traqué par le général Charles Leclerc après la défaite de ses troupes, lui propose sa reddition en échange de laquelle il souhaite se retirer sur l'une de ses plantations. Assigné à résidence dans sa propriété le 6 mai 1802, Toussaint est cependant arrêté un mois plus tard suite à une dénonciation de son lieutenant Jean-Jacques Dessalines.

Déporté en France avec sa famille en dépit des promesses qui lui avaient été faites, il est enfermé au fort de Brest le 14 juillet 1802, puis transféré et incarcéré huit jours plus tard au fort de Joux dans le Doubs, l'un des endroits les plus froids du pays. Prisonnier, séparé de sa famille et simplement accompagné de son fidèle domestique Mars Plaisir, Toussaint Louverture est finalement victime du dénuement et de la rudesse de l'hiver et meurt le 7 avril 1803. Ce n'est qu'à la fin de la Révolution haïtienne que Toussaint Louverture est érigé pour la postérité en héros national haïtien.





Dominique Lemaire témoin de la première « Révolution Noire »

par William Maufroy, directeur du Centre de la Mémoire

La lecture des lettres de Dominique Lemaire pendant la révolution haïtienne fait frémir. Non seulement au regard de la cruauté des événements qu'elles consignent, mais encore par la narration évidemment partielle de leur auteur dont on perçoit, dans l'horreur des circonstances, le détachement implacable et la posture froidement calculatrice.

Que le territoire soit à feu et à sang ne semble en outre pas devoir interrompre la gestion et les bénéfices commerciaux. C'est ainsi qu'après les premiers massacres sur son habitation qui lui font trouver refuge dans la ville de Jérémie (cf. lettre du 5 mars 1800), la vie de la plantation reprend (cf. 25 avril 1802), garantie par le recours à une répression féroce.

Dominique Lemaire parle de « ses nègres » suppliciés qui font exemple (au point d'en faire fuir d'autres, terrorisés, vers les montagnes... cf. 20 juin 1803) avec plus de logique que d'émotion. Il attend simplement que l'armée rétablisse l'ordre, certain de l'importance des intérêts économiques de Saint-Domingue pour la France.

La structure de ses lettres à Dunkerque ne change pas, avec des nouvelles de sa santé, quelques questions sur celle des autres, le suivi des marchandises et investissements et l'information, presque technique au service des intérêts, sur la situation politique et les circonstances de guerre. Elles n'en sont pas moins stupéfiantes et offrent d'apprécier la surenchère de la violence qui caractérise les rapports des adversaires au terme de plus de dix ans de lutte.

Dominique Lemaire transcrit ainsi pour information la proclamation de Jean-Jacques Dessalines du 28 avril 1804. On découvre dans ce texte – consécutif au rétablissement de l'esclavage et pourtant nourri des références des Lumières et de la Révolution française – les accusations que se formulent en miroir les deux camps. Dessalines justifie les massacres perpétrés par les insurgés par ceux que l'esclavage et les colons ont initiés.

Dominique Lemaire ne quittera finalement sa plantation qu'après le ravage de son domaine en juillet 1803, sans doute parmi les derniers à accepter l'évidence et en détestation de ceux qui ont renversé l'ordre ancien. Fuyant Jérémie dans la nuit du 3 au 4 août 1804, il est au nombre des milliers de réfugiés français promis à la mort à Saint-Domingue et devient captif des Anglais. À la faveur de leur guerre contre le premier Empire, ils exploitent la situation et raflent sans considération particulière les avoirs des colons fuyards.

Les documents de la fin de son existence montrent Dominique Lemaire d'abord réfugié puis installé à Kingston en Jamaïque, en proximité du territoire de sa carrière, s'étant refusé à rejoindre l'Europe.

Les extraits de la correspondance ici réunis donnent la teneur de ce que la liasse recèle : au fil d'une somme d'informations gestionnaires et factuelles centrées sur l'activité et l'opinion de leur auteur, l'extrême violence du crépuscule d'un monde. Ce « fragment » d'histoire à la dimension romanesque offre la plus vive matière des sciences humaines à notre réflexion contemporaine.



M^{rs} J. Tachery & Secimista 5 Mars 1800
 Cadix le 5 Mars
 Mon cher Nereu,

Je me referai à ma lettre par D^{ta} du 3. avril 1799-
 que j'avois adressée à M^r Fontallan, à Philadelphie
 pour vous les faire parvenir, par des voies différentes -
 j'espère qu'elles vous sont parvenues, ou au moins ont
 été - sans avoir vu, que j'en suis prié, de me
 donner des renseignements sur le produit, & l'emploi de
 mes différents timbres - &c. - depuis votre lettre du
 7 Sept. 1797, j'étais dans une vive attente de recevoir
 de vos choses nouvelles, & de celles de votre Digne épouse,
 & de l'aimable petite Mimi, - j'espère que vous jouissez
 tous d'une bonne santé - la mienne se soutient assez
 bien, & j'existe encore, quoiqu'au milieu d'abolition-
 depuis l'entrée ici de la République, & l'affranchissement
 général, les Nègres ont donné carrière à leur naturel
 féroce, n'y ayant plus respect pour le content - mes
 Nègres me valent tout, grâces à mesme volonté, le
 lait de Maix, les Vieux de terre, me refusant la pêche;
 j'ai été forcé de prendre gîte en ville - y étant allé
 faire un tour il y a quelque temps, pour y voir l'état des
 choses, j'en rapportai, par Sanbier plus mi, l'avant-veille
 d'un horrible malheur, commis dans la nuit du 7 au 8 Mars
 dernier, & le lendemain dans le district de Four de la
 Grande Rivière, où se trouve l'île de mon habitation,

Une des lettres acquises en 2015 par le Centre de la Mémoire avec le concours
 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Et on dans l'espace d'une lieue, les Nègres, ayant leur tête
des hommes de couleur, ont surpris & égorgé sans le moindre
motif, onze Blancs; du nombre desquels étoit
Raboteau, ci devant mon Eunome, & qui ce même
soir étoit venu loger sur ma habitation - il a été
massacré avec les autres sur le soir devant ma porte
par mes propres nègres; & un nombre d'autres - quelques
Blancs, du même Canton, entre autres, la famille
Rocour, & les deux frères J. & R. Boyard, mes voisins,
ont comme par miracle, & par une étrangeuse dévotion
échappé à la mort - le complot de ces scélérats
étoit d'exterminer tous les Blancs, depuis Jérémie
jusqu'aux Trois, - Heureusement que par un malheur
de ces indignes Conspirateurs, leur noir projet n'a pu
pu avoir son effet en entier - les Blancs, qui
restoient encore dans ces Hauts, fuyant la mort, ont
abandonné leurs habitations & se sont réfugiés en ville -
à on n'a vu que une trentaine de ces assassins, parmi
lesquels étoient trois des principaux Chefs - Arcaus -
Jaumart - & François Grif - tous les trois, Mulâtres,
qui, quinquante & quelques, se sont évadés de
prison - ainsi qu'on fait plusieurs Nègres
conducteurs, depuis - Il a semblé à plusieurs autres
criminels, incarcérés, & qui ne sont pas tellement pas
enfermés, de trouver aussi les moyens de s'évader - de ce
nombre d'incarcérés, se trouvent mon Gueux & conducteur,
Salla, & mon Nègre, Jaques -
Deux autres de mes Nègres, Pierrrot, 2^e conducteur
& Jean, qui s'y étoient avisés d'arriver, se sont évadés

pour la raison qu'on n'a pu en vouloir se approprier au
Corps - ce Jean, c'est de chez moi, âgé de 25 ans,
que j'ai aidé à briser dans l'entre des Mères, restait
comme digne fils, de Salla, avoir, disait-il la
gloire, & que j'ai appris depuis s'en couper le fil,
lui-même, si je n'étais venu sur mon extraction
à l'époque désignée - tous mes Nègres, à l'exception
de Dian 3, sont complices dans tous ces assassinats.
J'ai à la vérité des mérites pour toutes les bontés, que je
n'ai cessé d'avoir pour eux depuis 30 ans - J'ai à
la vérité un nombre de 50 & quelques Nègres esclaves,
que j'ai élevés moi-même, comme s'ils avaient été mes
Enfants, Enfin j'ai été leur Bienfaiteur, j'ai été
que leur Maître -

C'est ainsi que se manifestent les serments de ces
ames régénérées par l'affranchissement général, les
tendres objets de l'humanité compatissante de la
Philantropie Française - adieu même ils ont de
toute la plénitude des Droits de l'homme - Nègre
qui surpasse même en ferocité, & en cruauté les
Tigres, les Lions, & autres Bêtes Sauvages &
Sanguinaires, qui habitent son Pays natal, au
originaire, la Barbare Afrique -

Cette terre si heureuse, est devenue un
sijour insupportable & inhabitable pour un Blanc
Général en dix ans pas davantage, sinon, que
quartier, comme le reste de St. Dominique est qu'on
j'enterme, dans des grands détails l'adultère; la matière



et ample malheureusement - mais le profit de la
 présente part - le pense Blakey, qui est
 fugé - des uns à l'île de Cuba - à Curacao
 à St. Thomas - au Continent américain, et ailleurs
 où ils peuvent -
 adieu Monsieur Nereu, Jeanne
 embrassez l'embrassade de votre chère épouse
 & la petite Mimi - Je suis mon fleur
 Votre très affectueux Ouelle
 J. D. Le Maître

Vud. George's 1818
 Ob. James
 (18)



Transcription des lettres de Dominique Lemaire (par J. Degroote et W. Maufroy)

Avertissement : Les textes qui suivent ont un caractère infâmant au regard des principes de notre temps. La publication de ces documents authentiques n'a de sens qu'au service de la documentation de l'histoire et de la réflexion contemporaine.

Par commodité de lecture, les verbes à l'imparfait ont été transcrits dans une forme actualisée.

Lettre adressée de Jérémie le 5 mars 1800 à Jean-Jacques Fockedey à Dunkerque

« Mon cher neveu...

... J'espère que vous jouissez tous d'une bonne santé. La mienne se soutient assez bien et j'existe encore, quoiqu'au milieu d'assassins. Depuis l'entrée ici de la République et l'affranchissement général, les nègres ont donné carrière à leur naturel féroce, n'y ayant plus de frein pour le contenir. Mes nègres me volent tout, grosses et menues volailles, le lait, le maïs, les vivres de terre, me refusent la pêche. Ne trouvant donc plus d'existence sur mon habitation, j'ai été forcé de prendre gîte en ville. Y étant allé faire un tour il y a quelque tems pour y voir l'état des choses, j'en repartis par bonheur pour moi l'avant-veille d'un horrible massacre commis dans la nuit du 7 au 8 nivôse dernier et le lendemain dans le district du four de la Grande Rivière où se trouve située mon habitation et où dans l'espace d'une lieue les nègres ayant à leur tête des hommes de couleur ont surpris et égorgé sans le moindre motif onze blancs du nombre desquels le Sr Raboteau, ci devant mon économe et qui ce même soir était venu loger sur mon habitation. Il a été massacré vers les 7 heures du soir devant ma porte par mes propres nègres et un nombre d'autres.

Quelques blancs du même canton, entre autres la famille Rocourt et les deux frères Jean et René Bayard mes voisins, ont comme par miracle et par une vigoureuse défense échappé à la mort. Le complot de ces scélérats était d'exterminer tous les blancs depuis Jérémie jusqu'aux Irois. Heureusement que par un malentendu de ces indignes conspirateurs, leur noir projet n'a pas pu avoir son effet en entier. Les blancs qui restoient encore dans ces hauteurs, fuyant la mort, ont abandonné leurs habitations et se sont réfugiés en ville. L'on n'a arrêté qu'une trentaine de ces assassins parmi lesquels étaient trois des principaux chefs : Arcus, Jaumart et François Grif, tous trois mulâtres qui, quoiqu'atteints et convaincus, se sont évadés de prison ainsi qu'ont fait plusieurs nègres conducteurs depuis. Vraisemblablement les autres criminels incarcérés et qui ne sont pareillement pas enfermés trouveront aussi le moyen de s'évader. De ce nombre d'incarcérés se trouve mon gueux de conducteur Salla et mon nègre Jaques.

Deux autres de mes nègres, Pierrot, 2d conducteur et Jean, qu'il y avoit ordre d'arrêter, se sont sauvés par la raison qu'on n'a point voulu les appréhender au corps. Ce Jean, créole de chez moi âgé de 25 ans que j'ai aidé à sortir du ventre de sa mère vouloit comme digne fils de Salla avoir disait-il, la gloire, à ce que j'ai appris depuis, de me couper le col lui-même si je m'étais trouvé sur mon habitation à l'époque désignée.





Tous mes nègres, à l'exception de 2 ou 3, sont complices dans tous ces assassinats. Voilà les remerciements pour toutes les bontés que je n'ai cessé d'avoir pour eux depuis 30 ans. Voilà la reconnaissance de 50 et quelques nègres créoles que j'ai élevés moi-même comme s'ils avaient été mes enfants. Enfin, j'étais leur bienfaiteur plutôt que leur maître.

C'est ainsi que se manifestent les sentiments de ces âmes régénérées par l'affranchissement général, les tendres objets de l'humanité compatissante de la Philanthropie française. Assurément, ils usent de toute la plénitude des droits de l'homme. Nègre qui surpasse même en férocité et en cruauté les tigres, les lions et autres bêtes sauvages et sanguinaires qui habitent son pays natal ou originaire, la barbare Afrique.

Cette terre [Saint-Domingue] naguère si heureuse est devenue un séjour insoutenable et inhabitable pour un blanc. Je ne vous en dirai pas davantage, sinon que ce quartier, comme le reste de Saint-Domingue, est perdu. J'entrerais dans de grands détails là-dessus, la matière est ample malheureusement, mais le porteur de la présente [lettre] part. Le peu de blancs qui restent fuyent, les uns à l'isle de Cuba, à Curaçao, à St Thomas, au continent américain ou ailleurs où ils peuvent...

Lettre adressée de Jérémie le 25 avril 1802 à Jean-Jacques Fockedey à Dunkerque

« Mon cher neveu,
Depuis peu seulement j'ai reçu votre lettre qui m'accuse réception à la fois de plusieurs de mes anciennes lettres, contant le détail du massacre ordonné et exécuté par des mulâtres sur les Blancs de mon voisinage, et en particulier de l'assassinat de mon gérant le Sieur Raboteau, tué par mes nègres et mis en jeu par ces mêmes mulâtres.

J'espère que vous aurez reçu mes dernières lettres par duplicata, renfermant un bulletin sur le gouvernement tyrannique du nègre Toussaint Louverture dont vraisemblablement vous aurez vu la constitution à Saint-Domingue où il déclare son indépendance à laquelle il travaillait depuis bon temps, et qu'à l'arrivée des vaisseaux et des troupes françaises en février dernier il a manifesté formellement par l'enlèvement et les horribles massacres des Blancs, sans distinction d'âge ni de sexe, qu'il a emmenés du Cap, de Saint Marc, de l'Artibonite, de l'Arcahaie, de Mirbalais, des Grands Bois, de Léogane, toutes lesquelles villes, après les avoir préalablement pillées, ils ont brûlé rez pied, rez terre. Ils ont également incendié toutes les habitations, tous les établissements et ont amené avec eux tous les cultivateurs pour renforcer leur nombre ; la ville de Port-au-Prince, par la prestesse du débarquement des braves troupes françaises, s'est trouvée préservée du pillage et de l'incendie que les brigands n'ont pas eu le temps d'effectuer. Cependant, sur plus de six cents personnes qu'ils avaient emmenées la veille, il n'en est pas rentré la moitié ; les autres ont été misérablement mis à mort.





Par bonheur, le général nègre La Plume, commandant le département du sud, est resté fidèle à la France, sans quoi nous étions tous perdus et la colonie anihilée de l'une extrémité à l'autre. Nous devons aussi notre salut à la prompte arrivée des troupes françaises au commencement de février, car les Tigres Toussaint et Dessalines avaient fixé le 1er de mars pour exécuter un massacre général de tous les blancs indistinctement d'un bout de la colonie à l'autre.

Dans le principe, nos troupes ont poursuivi les brigands sans relâche et en ont tué beaucoup dans plusieurs rencontres. Nous attendons avec impatience un autre convoi que l'on dit être de trente à quarante mille hommes. Ce n'est que par le grand nombre qu'on parviendra à exterminer ces féroces brigands, en les accablant partout, en les pressant tous à la fois sans leur donner le temps de respirer, en les poussant de poste en poste, de montagne en montagne (c'est leur genre de guerroyer) et en détruisant en même temps leurs vivres pour ôter à ces détestables anthropophages tout moyen d'existence.

Nos généraux, nos braves soldats, faisaient peu de cas des observations des colons ; ils ont beaucoup souffert car ils négligeaient les précautions et avaient trop confiance en ces barbares Africains auxquels ils supposaient quelque lueur d'humanité.

Sans entrer dans le détail de leurs cruautés inouïes, je ne citerai qu'un trait d'horreur qui fait frémir tous les sens : après que ces brutes et féroces d'Africains avaient joui des femmes blanches, après les avoir accablées de mille outrages, ces tigres en ont suspendu par-dessous les aisselles, leur ont tenu les jambes écartées et les ont ainsi fait périr à petit feu en leur brûlant les parois naturelles avec des cannes vertes etc...

Le général Rigaud, mulâtre, aussi féroce, aussi inhumain, aussi brigand que Toussaint Louverture, Dessalines et Christophe, a été renvoyé en France avec sa séquelle. Ce scélérat commençait déjà ses intrigues ; il remuait et faisait agiter sourdement par les siens l'esprit des cultivateurs du département du Sud. Déjà nos nègres ne chantaient que « Le général Rigaud qui commande tous blancs » etc.

Il est inconcevable pour nous, comment et pourquoi on a pu ramener dans ce pays-ci cette Peste, cet insigne scélérat dont les mains sont encore toutes fumantes du sang des malheureux blancs qu'il a immolés à son implacable haine pour notre couleur et à son insatiable ambition de vouloir régner sous le nom de Cacique de l'île de Saint-Domingue, disant qu'une race devait céder et faire place à une autre !

Son apparition en cette colonie avait jeté la plus grande consternation parmi nous. L'indignation était générale, tant on craignait les suites funestes !





Il arrive au Cap, au Port-au-Prince, aux Cayes et même à Jérémie des bâtiments marchands de Bordeaux, de Nantes et du Havre, et je ne reçois aucune de vos chères lettres ni de nouvelles de ma chère sœur Fockedey et de la famille. Mais j'aime à espérer d'en recevoir. Vous n'ignorez pas combien elles me sont agréables.

Je vous suis bien reconnaissant, mon cher neveu, des témoignages d'amitié et des offres gracieuses que contient votre lettre. J'y suis sensible au-delà de l'expression ; je n'ai jamais cessé d'être convaincu, combien grand est votre attachement pour un oncle qui vous est réciproquement affectionné de cœur.

J'ai l'honneur de présenter mes très humbles respects à ma chère nièce, votre digne épouse, à qui je souhaite bien de la santé, ainsi qu'à la petite Mimi ; j'embrasse la mère et la fille.
Adieu – portez-vous bien.

Votre très affectionné oncle, Dominique Lemaire. »

Lettre adressée de Jérémie le 8 avril 1803 à Jean-Jacques Fockedey à Dunkerque

En quatrième page, après avoir évoqué les problèmes d'acheminement de la correspondance, des investissements à Dunkerque pour son compte, le suivi financier des échanges et la vie de famille...

« ... Depuis environ dix mois, je suis remonté sur mon habitation que je rétablis peu à peu. C'est ce qui m'a mis à même de faire cette remise à mon frère.

Depuis l'arrivée des troupes françaises à Saint Domingue, les assassins de notre Grande Rivière, mulâtres et nègres, ont été supliciés. Trois de mes nègres, les plus coupables, Salla, Jean son fils et Jacques, dont je vous ai entretenu ci-devant et qui avaient assassinés mon ancien gérant le sieur Raboteau, ont expié leurs crimes ces jours derniers... »

Lettre adressée de Jérémie le 20 juin 1803 à Madame Lemaire Fockedey à Dunkerque

En quatrième page, après de longs détails financiers...

« Avant-hier, le 18 de ce mois, les Brigands ont fait irruption dans les hauteurs de notre Grande Rivière où ils ont incendié nombre d'habitations. A la vue et entouré de flammes, je me suis sauvé de la mienne à 10 heures du matin et vers les 5 heures de l'après-midi, les Brigands ont brûlé ma grande case et une autre maison servant de cuisine.





L'apparition d'une douzaine de Blancs armés ne leur a pas permis de mettre le feu à ma caloge, ou grand magasin où j'ai environ 18 milliers de coton brut ou en pierres ; je suis occupé à faire préparer ce coton pour en sauver une partie au moins. Si j'étais assez heureux d'en pouvoir sauver la totalité, ce qui formerait 6 milliers net de coton, je l'enverrais en France, vu que cette denrée est sans demande ici.

Depuis ma dernière lettre du 8 avril dernier, j'ai encore essuyé d'autres pertes en nègres. Car outre les trois dont je vous ai déjà parlé, il en a été arrêté quatre autres sur mon habitation qui ont été supliciés comme les trois premiers. Cette arrestation a jeté l'épouvante dans le cœur de mes autres nègres, au point que cinq d'entre eux ont pris la fuite le même jour et ont été rejoindre les brigands. Deux de ces cinq nègres étaient du nombre des scélérats qui ont incendié chez moi... »

Lettre adressée de Jérémie le 18 juillet 1803 à Jean-Jacques Fockedey à Dunkerque

« ... Depuis ma dernière, des événements désastreux se sont succédé les uns aux autres avec la rapidité de l'éclair. La France, qui aurait dû envoyer une armée de 30 à 40 mille hommes au moins à la fois, qui en masse auraient d'un seul coup pulvérisé les Brigands, ne nous a fait passer des troupes que chiquet à chiquet, qui ne suffisaient même pas pour remplacer la mortalité, et lesquelles à leur tour devenaient la proie du climat d'autant plus vite qu'elles n'étaient point assez pourvues de vivres et de remises nécessaires.

Les Brigands ont partout tiré parti de notre faiblesse, ils ont cerné tous les chefs-lieux comme le Cap, le Môle, Le Port-au-Prince, Jacmel, Les Cayes etc... Dans cette dernière ville règnent la famine et une maladie épidémique et pestilentielle, qui enlève et vieux colons et troupes de manière que ces villes ne peuvent tirer leur subsistance que de dehors par mer. Jérémie seul conservait encore une espèce de consistance lorsque le général Darbois qui commandait l'arrondissement de la Grande Anse, a emmené avec lui les propriétaires, les économes de la campagne et partie de la Garde Nationale de la ville pour aller à l'Anse-à-Veau, et même jusqu'au Petit Goave à 40 lieues d'ici, conquérir des morceaux de cendres et des tas d'ossements de morts qu'ensuite on a été forcé d'évacuer, et même d'abandonner la garnison de l'Anse-à-Veau à la discrétion des insurgés. Mais ces Brigands, toujours bien instruits, ont profité de l'absence des défenseurs naturels de la contrée pour faire des irruptions dans le quartier de Plimouth où ils ont tout ravagé, incendié et emmené presque tous les ateliers. Ils ont même attaqué le Bourg du Corail, ou de la Caimite qu'ils ont brûlé en partie. Dans le même temps ils ont fait une semblable expédition dans le canton de l'Anse-d'-Enau dont ils ont brûlé le Bourg et ensuite incendié quelques habitations, égorgé quelques Blancs, etc.

Le général Darbois a été remplacé par le général Fressinet. Celui-ci sous une autre forme a fini de perdre la Grande-Anse en levant des corps de Dragons d'élite, de guides, etc. dans lesquels il a incorporé notre jeunesse, propriétaires, économes etc. de manière que la majeure partie



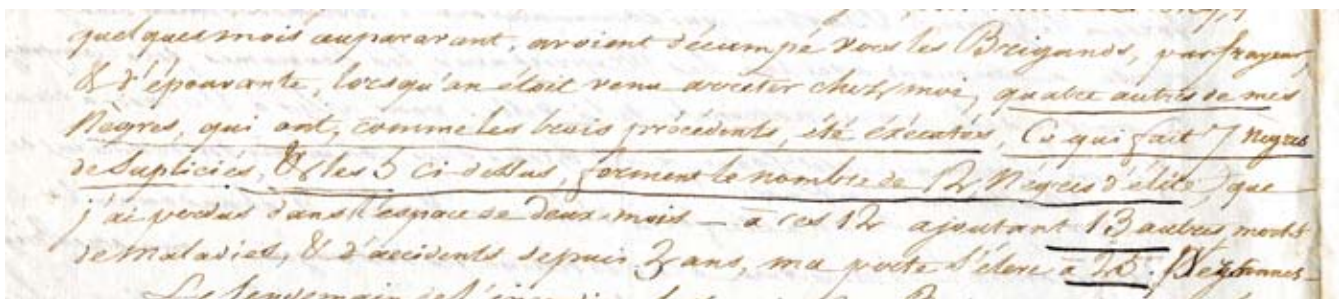


des habitations ont resté, comme sous le général Darbois, dépourvues de leurs inspecteurs et défenseurs naturels.

Aussi les Brigands ont mis cette circonstance à profit car le 18 de ce mois passé, à la pointe du jour, ils ont paru dans les hauteurs de la Grande-Rivière à 4 lieues au-dessus de chez moi au Poste-Bourdon, et à la vue et à une portée de fusil de ce poste qui n'a point osé faire de sortie contre eux, ils ont mis le feu à toutes les cases de cette habitation. Après quoi ils ont suivi cette rivière en descendant et ont brûlé presque toutes les habitations à droite et à gauche, en emmenant avec eux les ateliers de manière qu'ayant incendié trois lieues de pays sans rencontrer la moindre résistance, ils ont fait halte pour manger et se divertir.

Cependant 5 ou 6 de ces scélérats, vers les 6 heures de l'après-midi ont pénétré jusque sur mon habitation que j'avais quittée à dix heures du matin en voyant les incendies approcher. Ces 5 ou 6 scélérats ont commencé par incendier deux habitations, de Mrs Lartigue et Rocourt, qui me sont limitrophes ; après quoi ils ont mis le feu à ma cuisine et ensuite à ma maison, ou Grande Case ; ils allaient incendier ma caloge, mais ayant aperçu de loin sept à huit Blancs armés, qui venaient à eux, ils ont pris la fuite.

Parmi ces incendiaires, il y avait deux ou trois de mes nègres, du nombre des cinq qui quelques mois auparavant avoient décampé vers les Brigands par frayeur et d'épouvante lorsqu'on étoit venu arrêter chez moi quatre autres de mes nègres qui ont, comme les trois précédents, été exécutés. Ce qui fait 7 nègres de suppliciés, et les 5 ci-dessus, forment le nombre de 12 nègres d'élite que j'ai perdus dans l'espace de deux mois. A ces 12 ajoutant 13 autres morts de maladies et d'accidents depuis 3 ans, ma perte s'élève à 25 personnes.



Le dernier mot du paragraphe, « Personnes », est finalement écrit par Dominique Lemaire en surimpression du mot « Nègres » qu'il avait d'abord employé.

Le lendemain de l'incendie chez moi, ces brigands ont passé dans les quartiers de la Séringue, des Abricots, de l'Anse-du-Clerc, du Trou-Bonbon, qu'ils ont mis tout en cendres, habitations, bourgs, et enfin il y a eu des incendies jusqu'à une demi-lieue de cette ville.





Depuis cette époque la garnison du poste de l'Anse-à-Veau a été forcée par famine de se rendre aux Brigands ; nous ignorons à quelles conditions. Le poste de Tiburon par le même motif vient d'évacuer sur celui du Cap-Dame-Marie où l'on ne peut porter des vivres que par convoi sous escorte.

Nous sommes ici dans la plus cruelle position. 800 militaires malades qu'on a envoyés ici des Cayes, de Port-au-Prince et d'ailleurs à cause de la salubrité de l'air du quartier, mais avec peu de secours, en médicaments, en farine, en vin, en linge, etc.

Nous sommes à la veille de manquer de pain et de vin, n'y ayant d'ailleurs que peu de vivres de terre en général. Nous nous voyons donc menacés d'une famine, d'autant plus cruelle que les Brigands nous pressent par terre et que notre case est sans cesse bloquée par des vaisseaux anglais qui dans la nuit du 1er au 2 de ce mois ont fait enlever dans notre case, par leurs barges, deux navires de Nantes et trois caboteurs. A la même époque la frégate française La Poursuivante a essuyé un combat pendant trois heures contre un vaisseau anglais devant le Môle où elle s'est sauvée après avoir eu 20 à 30 hommes de tués, dit-on.

Il se fait d'ici une émigration considérable de femmes et d'enfants, avec permission – même aussi de quelques hommes qui trouvent les moyens de s'enfuir furtivement. Je prends mes mesures pour en faire autant.(...)

... Les Brigands approchent à grands pas. Les postes avancés se replient sur les plus proches d'ici. Nous nous attendons à une attaque générale de la part des Brigands, qui sont commandés par le féroce nègre Basil, et par les mulâtres Ferroux et Geffard... »

Transcription ultérieure depuis Kingston en l'isle de la Jamaïque en octobre 1803

«... Pressé par les Brigands qui cernaient la ville de Jérémie jusqu'à toucher les rues extérieures, le général Fressinet avec toute sa troupe, à la réserve des malades alités, évacua Jérémie dans la nuit du 2 au 3 août dernier. J'avais déjà pris passage sur la même felouque de St-Yago de Cuba où ce général est venu s'embarquer avec sa Dame, son Etat-Major, etc. Le lendemain notre petite flotille consistant en huit bâtiments, brigs, goëlettes etc a été prise, à l'exception d'une goëlette, par la Corvette de guerre anglaise le Snake ou Serpent, capitaine Roberts. Nous avons tous été pillés à différentes reprises, et conduits, prisonniers au Port-Royal en l'Isle de la Jamaïque. De là, officiers et passagers, nous avons été envoyés à Spanishtown, sur parole.

J'avais 36.000 livres, en bel or quadruples et portugaises. J'ai tout perdu. Sur ma déclaration, l'Amiral m'a fait restituer 400 gourdes que je suis venu toucher ici à Kingston où je réside, c'est-à-dire à une lieue de là dans la campagne chez un Anglais, mon intime ami, Mr Richard Sanders que j'avais connu à St-Domingue où il était venu plusieurs fois sur mon habitation. Il est de ceux qui avoient coopéré à me procurer du jardin Royal Botanique les arbres et les plantes





exotiques dont je vous ai parlé ci-devant, de Taïti, de l'Inde, de la Chine, d'Afrique et d'ailleurs qui composent mon verger.

Depuis le mois d'octobre les troupes françaises ont successivement évacué la Colonie de Saint-Domingue, la majeure partie des habitations ont ainsi émigré de toutes parts. Il y a plus de 10 mille français à St Yague de Cuba.

Le cœur me saigne quand je pense au malheureux sort des Blancs qui sont restés à Saint-Domingue. Les désastreuses nouvelles qui transpirent de cette terre de désolation font dresser les cheveux d'horreur, noyades, pendaisons, fusillades... tout présage l'extermination de ces infortunés blancs. Je souhaite me tromper.... »

Lettre adressée de Kingston le 10 janvier 1804 à Mademoiselle Vandeper Fockedey à Dunkerque

« Ma très chère nièce,

J'espère que ma lettre du 8 avril 1803 vous sera bien parvenue. Depuis il s'est passé des événements bien désastreux à St-Domingue. L'anathème dont a retenti l'Assemblée Nationale « Périssent les Colonies, plutôt que de... etc, etc. » s'accomplit. Cette belle et riche colonie, la Reine des Antilles, n'existe plus. Elle n'offre que des morceaux de cendres et des tas d'ossements de morts. Ses habitants blancs ont été en partie massacrés et les autres ont été forcés de prendre la fuite. Ceux qui y sont restés courent les plus grands dangers, d'être victimés les uns après les autres. Le sort des fuyards n'est pas moins à plaindre. Dispersés, les uns sont errants, cherchant un asile que les nations étrangères ont bien de la peine à leur accorder. Les autres ont été conduits en captivité et cette captivité paraît même être outrageuse aux Anglais. Je suis du nombre des prisonniers malgré toutes ces tribulations, et quoique dépouillé de tout, ma santé n'en est pas altérée, parce que rien ne m'affecte trop vivement.

J'espère que vous continuez à jouir d'une bonne santé, ainsi que mon aimable et chère petite nièce Mimi qui doit être de plus en plus intéressante. Je vous embrasse l'une et l'autre de cœur (...)

Votre très affectionné oncle. »

Lettre adressée de Kingston le 7 février 1804 à Jean-Jacques Fockedey à Dunkerque

« Nous sommes dans des transes et dans la plus grande anxiété sur le sort des malheureux blancs français qui ont resté à St-Domingue. Nous tremblons de crainte qu'il n'en existe plus ou que très peu d'après l'inférel discours du féroce et sanguinaire nègre, le général Dessalines, le second de l'hypocrite Toussaint. Un vaisseau de guerre anglais qui a touché au Port-au-Prince en a apporté à Kingston quelques imprimés dont voici à peu près la substance :





« Intrépides généraux, et vous braves Indigènes de l'Isle d'Haïti.

Vous êtes ici assemblés pour célébrer ce jour solennel, à jamais mémorable où nous proclamons et annonçons à l'univers entier notre indépendance, cimentée par des flots de notre précieux sang, que l'amour de la liberté nous a fait répandre par torrents depuis treize ans en combattant si vaillamment nos tyrans, les barbares français, qu'avec raison nous avons tant de motifs de détester et d'avoir en horreur, etc, etc.

En vain, vous cherchez, en vain, vous redemandez, vous, votre père, vous, votre mère, vous, votre femme, votre fils, votre fille, vous, votre frère, votre ami. Hélas ! Ils ne sont plus, les barbares français les ont victimés ! Leurs mânes, leurs ossements crient vengeance. C'est donc à juste titre que nous ne pouvons qu'exécrer la France, le nom français et tout ce qui vient de France.

Si les Français ont vaincu les nations étrangères, c'est que ces nations n'étaient point animées du véritable esprit de liberté, comme nous. Et tout le peuple, qui les combatta avec la même énergie que vous avez fait, préférant la mort à l'esclavage, les vaincra, etc, etc.

Hé quoi ! Vous dites libres, et il existe encore des Français parmi vous ?

Malheur et mort à tout Français qui serait assez audacieux de venir souiller et lugubrer encore de ses pieds sacrilèges et profanes le territoire sacré de la liberté et de l'indépendance... »

Après ce fanatique discours, le général Dessalines, aux acclamations du peuple et en considération de ses efforts constants pour combattre sans relâche pour la cause et l'obtention de la liberté des soi-disant Indigènes, a été reconnu et proclamé par ses généraux nègres et mulâtres Général en Chef, à Vie, des Indigènes de l'Isle d'Haïti, avec le droit de nommer son successeur, de faire la guerre et la paix, de mettre et de lever des impôts. Enfin ils ont prêté serment de lui obéir en tout et d'exécuter ses ordres implicitement. D'avoir la France et le nom français en exécration ; et plutôt que de la reconnaître jamais, de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la conservation de leur liberté et de leur indépendance.

Que leurs désirs sont de vivre en paix avec les colonies voisines ; sans nullement prétendre à l'esprit ambitieux de prosélytisme.

... Nous avons aussi appris que les Brigands avaient détruit et fait sauter les forts et les fortifications, et comblé les fossés qui défendaient les villes, qu'ils en avaient charrié les canons et les munitions dans l'intérieur des montagnes où ils construisent des forteresses et que leur dessein, à ce qu'ils disent hautement, était, à l'apparition des Français, ou de tout autre ennemi, d'incendier les villes et les bourgs pour se retirer dans les montagnes...





Voilà le triste et fatal résultat du Jacobinisme et des criminelles manœuvres de quelques généraux français et de l'esprit de rapacité et de déprédation qui animait la majeure partie des officiers d'administration et de comptabilité : la perte de la colonie, le massacre de presque tous les colons blancs, la dispersion du reste dans la plus affreuse détresse, et la mort de plusieurs milliers de braves soldats. »

Lettre adressée de Kingston le 1er septembre 1804 à Madame veuve Lemaire Fockedeey à Dunkerque

« Je profite de cette occasion pour vous donner de mes nouvelles. Je me porte assez bien.

Mr Richard Saunders, chez qui je demeurais à la campagne s'étant fixé en ville depuis quinze jours, je reste maintenant ici avec mon intime ami, Mr Boccallin, l'oncle.

Le féroce Brigand, le sanguinaire nègre Dessalines a fait achever de massacrer tous les Blancs français, hommes, femmes et enfants de la manière la plus barbare, d'un bout de la colonie à l'autre ; il n'en reste plus aucun à Jérémie. Le monstre s'en glorifie et s'en félicite comme vous le verrez par la proclamation du 28 avril dernier, dont j'envoie une copie à mon cher neveu Fockedeey. »

Liberté ou la Mort

Proclamation de Jean-Jacques Dessalines, Gouverneur Général, aux habitants d'Haïti

« Des forfaits jusqu'alors inouïs faisaient frémir la nature. La mesure était à son comble. Enfin l'heure de la vengeance a sonné et les implacables ennemis des droits de l'homme ont subi le châtiment dû à leur crime. J'ai levé mon bras trop longtemps retenu sur leurs têtes coupables ; à ce signal qu'un Dieu juste a provoqué, vos mains saintement armées ont porté la hache sur l'arbre étrange de l'Esclavage et des préjugés. En vain le temps et surtout la politique infernale des Européens l'avaient environné d'un triple airain ; vous avez dépouillé son armure, vous l'avez placée sur votre cœur pour devenir (comme vos Ennemis naturels) cruels, impitoyables. Telle qu'un torrent débordé qui gronde, arrache, entraîne, votre fougue vengeresse a tout emporté dans son cours impétueux. Ainsi périsse tout tyran de l'innocence, tout oppresseur du genre humain.

Quoi donc ! Courbés depuis des siècles sous un joug de fer, jouets des passions des hommes, de leur injustice et des caprices du sort, victimes mutilées de la cupidité des Blancs Français, après avoir engraisé de nos sueurs ces sangsues insatiables avec une patience, une résignation sans exemple, nous aurions encore vu cette horde sacrilège attenter à notre destruction, sans distinction de sexe, ni d'âge, et nous, hommes sans énergie, sans vertu, sans délicatesse, nous n'aurions pas plongé dans leur sein nos bras désespérés ?

Quel est ce vil Haïtien, si peu digne de sa régénération, qui ne croit point avoir accompli les décrets éternels en exterminant ces tigres altérés de sang ? S'il en est un, qu'il s'éloigne, la nature indignée le repousse de notre sein, qu'il aille cacher sa honte loin de ces lieux, l'air qu'on y respire n'est pas pour ses organes grossiers. C'est l'air pur de la Liberté, auguste et triomphante.

Oui, nous avons rendu à ces vrais Cannibales, guerre pour guerre, crimes pour crimes, outrages pour outrages.





Oui, j'ai sauvé mon pays, j'ai vengé l'Amérique. Mon orgueil et ma gloire sont dans l'aveu que j'en fais à la face des Mortels et des Dieux. Qu'importe le jugement que prononceront sur moi les races contemporaines et futures. J'ai fait mon devoir ; ma propre estime me reste ; il me suffit, mais que dis-je ! La conservation de mes malheureux frères, le témoignage de ma conscience ne sont pas ma seule récompense. J'ai vu deux classes d'hommes nés pour s'aimer, s'entraider, se secourir, mêlées enfin et confondues ensemble, courir à la vengeance, se disputer l'honneur des premiers coups.

Noirs et Jaunes, que la duplicité raffinée des Européens a cherché si longtemps à diviser, vous qui ne faites aujourd'hui qu'un même tout, qu'une seule famille, n'en doutez point, votre parfaite réconciliation avait besoin d'être scellée du sang de vos bourreaux. Mêmes calamités ont posé sur vos têtes proscrites, même ardeur à frapper vos ennemis vous a signalés, même sort vous est réservé. Mêmes intérêts doivent donc vous rendre à jamais unis, indivisibles et inséparables. Maintenez cette précieuse concorde, cette heureuse harmonie parmi vous ; c'est le gage de votre bonheur, de votre salut, de vos succès, c'est le secret d'être invincibles.

Faut-il pour resserrer les nœuds vous retracer le cours des atrocités commises contre notre espèce ? Le massacre de la population entière de cette île, médité dans le silence et le sang-froid du cabinet, l'exécution de cet affreux projet, à moi proposée sans pudeur et déjà entamée par les Français avec ce front calme et serein, accoutumé à de pareils forfaits. La Guadeloupe, saccagée et détruite, ses ruines encore fumantes du sang des Enfants, des femmes et des vieillards passés au fil de l'épée. Pélage, lui-même victime de leur astuce, après avoir lâchement trahi son pays et ses frères, le brave et immortel Delgresse, emporté dans les airs avec les débris de son fort plutôt que d'accepter des fers. Guerrier magnanime, ton noble trépas, loin d'étonner notre courage, ne fait qu'irriter encore la soif de te venger ou de te suivre.

Rappellerai-je encore à votre souvenir les trames tout récemment ourdies à Jérémie. L'explosion terrible qui devait en résulter malgré le pardon généreux accordé à ces êtres incorrigibles à l'expulsion de l'armée française, leurs émissaires répandus à propos dans toutes les villes vont susciter une nouvelle guerre intestine. Le sort déplorable de nos frères, déportés en Europe, enfin le despotisme effroyable, précurseur de la mort, exercé à la Martinique ? Infortunés Martiniquais, que ne puis-je voler à votre secours et briser vos fers ? Hélas ! Un obstacle invisible nous sépare. Mais peut-être une étincelle du feu qui nous embrase jaillira dans votre âme. Peut-être au bruit de cette commotion, réveillés en sursaut de votre léthargie, revendiquerez-vous les armes à la main vos droits sacrés et imprescriptibles.

Après l'exemple terrible que je viens de donner, que tôt ou tard la justice divine déchaîne sur la terre de ces âmes fortes, au-dessus des faiblesses du Vulgaire, pour la perte et l'effroi des Méchants. Tremblez tyrans, usurpateurs, Fléaux du nouveau Monde. Nos poignards sont aiguisés, vos supplices sont prêts. Soixante mille hommes équipés, aguerris, dociles à mes ordres brûlent d'offrir un nouvel holocauste aux mannes de leurs frères égorgés.

Qu'elle vienne cette Puissance assez folle pour oser m'attaquer : déjà à son approche le génie irrité d'Haïti, sortant du sein des mers, aperçoit son front menaçant, soulève les flots, excite les tempêtes, sa main puissante brise ou disperse les vaisseaux. À sa voix redoutable, les Lois de la Nature obéissent. Les maladies, la peste, la faim dévorante, l'incendie, le Poison volent à sa suite.

Mais pourquoi compter sur ce secours du Climat et des Eléments ? Ai-je donc oublié que je commande à des âmes peu communes, nourries dans l'adversité, dont l'audace s'irrite des obstacles, s'accroît par les dangers. Qu'elles viennent donc ces cohortes homicides ! Je les attends de pied ferme, d'un œil fixe. Je leur abandonne sans peine le Rivage et la place où les villes ont existé. Mais malheur à celui qui s'approchera trop près des montagnes ; il vaudrait mieux pour lui que la mer l'ait englouti dans ses profonds abîmes que d'être dévoré par la colère





des Enfants d'Haïti.

Guerre à Mort aux Tyrans ! Voilà ma devise.

Liberté – Indépendance ! Voilà notre Cri de Ralliement.

Généraux, officiers, soldats, peu semblable à celui qui m'a précédé, à l'ex-Général Toussaint Louverture, j'ai été fidèle à la promesse que je vous ai faite en prenant les armes contre la Tyranie, et tant qu'un reste de souffle m'animerait, je le tiendrai ce serment. Jamais aucun Colon ni Européen ne mettra le pied sur ce territoire à titre de Maître, ou de propriétaire.

Cette résolution sera désormais la base fondamentale de notre Constitution.

Que d'autres Chefs après moi creusent leur tombeau et celui de leurs semblables en tenant une conduite diamétralement opposée à la mienne, vous n'en excuserez que la loi inévitable du destin qui m'aura enlevé au bonheur et au salut de mes concitoyens. Mais puissent mes successeurs suivre la marche que je leur ai tracée. C'est le système le plus propre à consolider leur puissance. C'est le plus digne hommage qu'ils pourront rendre à ma mémoire.

Comme il répugne à mon caractère et à ma dignité de punir quelques innocents des fautes de leurs semblables, une poignée de Blancs, recommandables par la religion qu'ils ont toujours professée, qui d'ailleurs ont prêté serment de vivre avec nous dans les Bois, a éprouvé ma clémence. J'ordonne que le Glaive les respecte et qu'on ne porte aucune atteinte à leurs travaux, ni à leur conservation.

Je recommande de nouveau, et j'ordonne à tous les Généraux de département, commandants d'arrondissement et de place, d'accorder secours, encouragement et protection aux Nations Neutres et amies qui voudront établir avec cette Isle des relations commerciales.

Au Quartier Général du Cap, le 28 avril 1804.

*L'An premier de l'indépendance
Le Gouverneur Général Dessalines.*

Épilogue : Dominique Lemaire prisonnier de guerre des Anglais

Lettre adressée de Kingston le 4 mai 1805 à Madame veuve Lemaire Fokedey à Dunkerque

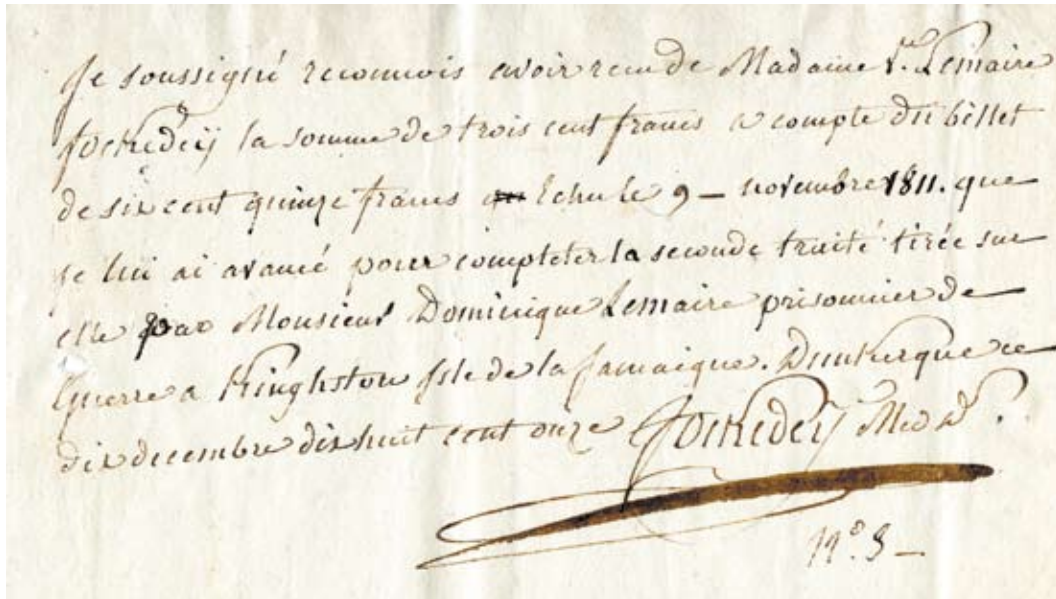
« ... Depuis que je suis à Kingston, j'ai cessé de toucher la modique paye de prisonnier parce qu'en cette qualité j'aurais, comme les autres, été contraint de me retirer soit à la Louisiane, soit à St Yago de Cuba ou à la Nouvelle Angleterre où je me serais trouvé sans amis, et sans secours, dénué de toute ressource, vu que mon âge et quelques infirmités m'ôtent la faculté et la force de travailler.

Mon petit avoir en France doit à cette heure être liquidé. Je suis en besoin d'argent pour subvenir à mes plus pressantes dépenses, mais je suis en peine de savoir par quels moyens je pourrais parvenir à en toucher ici. Il ne s'offre que la voie de quelque maison de commerce, de





Philadelphie, ou de Baltimore, ou New York, qui serait en liaison d'affaire avec quelque maison commerciale de France. Celle-ci pourrait donner à une de ces maisons américaines un ordre de tenir ces fonds à ma disposition. Alors je pourrais virer sur cette maison. (...) »



Le soutien familial au prisonnier de guerre Lemaire
(Amdk)

Lettre adressée de Kingston le 4 août 1809 à Jean-Jacques Fockedey à Dunkerque

« M. John Boccalin, négociant à Philadelphie, m'a fait l'offre généreuse de me continuer chez lui, les mêmes bontés qu'avait eues ici pour moi son oncle, feu Mr Pierre Boccalin, mon ancien, intime et digne ami. Mais la rigueur et les frimas du pays où il réside, le passage subit à mon âge avancé du climat ardent de la zone torride que j'habite depuis 45 ans, à un climat aussi froid et aussi rude que Philadelphie, le trajet d'une mer tempêteuse sur les côtes dangereuses de l'Amérique du Nord, dans cette saison, avant et après l'équinoxe, d'ailleurs n'ayant jamais pu, même dans ma jeunesse, supporter la mer, sans vomir continuellement jusqu'au sang... toutes ces raisons ne me permettent pas d'accepter ses offres gracieuses et bienfaitantes... »

Les dernières pièces qui documentent le parcours de Dominique Lemaire sont issues des demandes d'indemnisation de ses héritiers consécutivement à la perte du domaine haïtien. Jean-Jacques Fockedey, dans ses mémoires, ne semble pas faire mention de son oncle...



776. L'an mil huit cent dix-huit le vingt-neuf décembre, trois heures
 Dominique Jean Lemaire, nous adjoint à la mairie, délégué pour l'état civil,
 avons fait la transcription suivante:

Extrait du registre baptême, mariage et
 sépulture de la chapelle catholique, apostolique, romaine de
 cette ville de Kingston de l'île de la Dominique, &c.

L'an mil huit cent dix-huit et le dix de juin après
 midi, nous soussigné Sr. Jean Hyacinthe Rodrigue
 de Craujo, curé de l'église catholique, apostolique, romaine
 de cette ville de Kingston de l'île
 de la Dominique et cérémonier de
 l'église dans le terrain consacré
 pour l'inhumation des morts de cette ville et par où se le corps
 de feu Sr. Dominique Jean Lemaire, natif de Dunkerque,
 département du Nord, en France, réfugié de l'île de St. Dominique
 à la Dominique depuis 1804, décédé hier en cette ville à cinq
 heures de l'après-midi, dans la soixante-dix-neuvième année
 de son âge. En foi de quoi je l'ai signé avec les témoins
 et ami du défunt qui ont assisté aux funérailles. — Louis
 Perrotin — B. Ricou — Sr. Desmou — Charles Desfosse
 — J. B. Boiscans — Sr. Jean Hyacinthe Rodrigue
 de Craujo.

Le soussigné le curé desservant la chapelle
 catholique, apostolique, romaine de cette ville de Kingston
 de l'île de la Dominique certifie l'acte ci-dessus entièrement
 conforme aux registres dont je suis le dépositaire. En foi de
 quoi je le signe ce 17 du mois de juin A. D. 1818. Signé,
 Sr. Jean Hyacinthe Rodrigue de Craujo.

Cette copie trouvée conforme à l'original j'en ai
 au cadastre.

Transcription du décès de Dominique Lemaire par l'État civil de Dunkerque en 1818
 (Amdk)



Orientations bibliographiques

Sur l'histoire de l'esclavage :

- Olivier Pétré-Grenouilleau, *Dictionnaire des esclavages*, Larousse, 2010
- *Le Code Noir et autres textes sur l'esclavage*, Sépia, 2006
- Frédéric Régent, *La France et ses esclaves : de la colonisation aux abolitions, 1620 – 1848*, Fayard, 2012
- James Mellon, *Paroles d'esclaves, les jours du fouet*, Éditions du Seuil, 1991.

Sur Saint-Domingue et la Révolution Haïtienne :

- Laurent Dubois, *Les vengeurs du Nouveau Monde : Histoire de la révolution haïtienne*, Rennes, Les Perséides, 2005
- Victor Schoelcher, *Vie de Toussaint Louverture*, Karthala, 1982
- Madison Smartt Bell, *Le soulèvement des âmes*, Actes Sud, 2004

Sur le rôle de Dunkerque dans le commerce triangulaire :

- Alain Cabantous, *Les gens de mer à Dunkerque à l'époque moderne 1662 – 1791*, 1978
- Christian Pfister-Langanay, *Ports, navires et négociants à Dunkerque (1662 – 1792)*, 1985
- Christian Pfister-Langanay, « *La traite négrière des ports du Nord : quelques nouveaux documents* », in *Revue du Nord*, 2014/4, n°407
- Louis Lemaire, *Dunkerque et la traite des Noirs au XVIII^e siècle*, *Union Faulconnier* tome XXXI, 1934, pp 103-154.
- Jean Mettas, *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle* tome 2, *Ports autres que Nantes*, Serge et Michèle Paget, Paris : Société française d'histoire d'Outre-mer, 1984
- Abbé Rafin, « *Un Dunkerquois colon à Saint-Domingue (Antilles) de 1763 à 1818, d'après les lettres inédites de Dominique LEMAIRE* », in *Bulletin de l'Union Faulconnier*, Quatrième année – Tome IV, 31 Mars 1901, Dunkerque

Pour les plus jeunes :

- Dany Bebel-Gisler, *Grand-mère, ça commence où la Route de l'Esclave ?*, Jasor, 1998
- Bertrand Solet, *Les Révoltés de Saint-Domingue*, Flammarion - Père Castor, 2010
- Pierre Briens et Nicolas Saint-Cyr, SD Gérard Forat, *Toussaint Louverture et la révolution de Saint-Domingue (Haïti)*, Orphie, 2003





Remerciements

Les Archives de Dunkerque – CMUA remercient pour leur contribution et leur encouragement :

Véronique PARMENTIER, Axelle LIAUTAUD et Jean-Wilfrid BERTRAND (Archives Nationales d'Haïti)

Philippe BERTONÈCHE, Marie-Laure GRIFFATON, Delphine TALEUX-GRISOT, Christine STROOBANDT et Anne BIGNOLAS (Musée Portuaire de Dunkerque)

Agathe LEYSSENS et Christian PFISTER (Docteurs en Histoire)

Mradabi ALI (Direction Solidarité – Pôle Égalité de la Ville de Dunkerque)

Jean-Luc DUVAL, Amaël DUMOULIN et Justine DUVAL (Réseau des bibliothèques de Dunkerque)

Isabelle ROUGE-DUCOS et Nathalie ALBIN-PORTIER (Service interministériel des Archives de France)

Mireille JEAN et Alexis DONETZKOFF (Archives départementales du Nord)

Claude STEEN-GUELEN, Myriam MORLION et Sophie WARLOP (Musées de Dunkerque)
ainsi que

Evry ARCHER, président de l'association Communauté Haïtienne du Nord de la France et

Josiane LEBON, présidente d'honneur de l'Association des Antillais du Littoral

Textes :

Justine DEGROOTE, Christine STROOBANDT, Agathe LEYSSENS et William MAUFROY

Illustrations :

Justine DEGROOTE et William MAUFROY

Conception graphique, mise en page et couverture :

Florine GOUDRY, sous la direction de Ludovic VANPEE

Crédit photographique :

Justine DEGROOTE (p. 12), Musée portuaire de Dunkerque (p. 18), Emmanuel WATTEAU et Musée des Beaux-Arts de Dunkerque (pp 28 et 29)

Illustration de couverture :

Atlas universel physique, historique et politique de géographie ancienne et moderne, par A. H. Dufour, éditeur Paulin et Le Chevalier, Paris, 1860. Extrait de la planche 37 dressée par A. H. Dufour et gravée par Ch. Dyonnet en 1857 (Amdk Bi 2521)

Impression :

Reprocolor / Le numérique services – Coudekerque-Branche

Mai 2016

5 000 exemplaires

© Édité par la Communauté urbaine de Dunkerque

Aucune partie de cet ouvrage ne pourra être reproduite ni diffusée sous aucune forme ni aucun moyen électronique, mécanique ou d'autre nature sans l'autorisation écrite des propriétaires des droits et de l'éditeur.





Archives de Dunkerque
Centre de la Mémoire urbaine d'Agglomération

Halle aux sucres
9003, route quai Freycinet 3
59140 DUNKERQUE

Tél. 03 28 61 90 75
Fax 03 28 61 90 79
archives@ville-dunkerque.fr





« Le château » par Lyonel Saint-Éloi
(remerciements particuliers à Véronique Parmentier)

